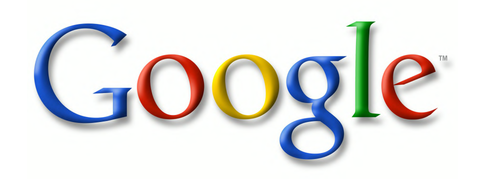





HARVARDIANA
ACADEMIA
IN NOV-ANG
CHRISTO
ECCLESIAE
ET
VE RI
TAS

1824 = 23 Seiten
1825 = 27 " ô Titel
1827 = 49 "
1827 = 52 "
1828 = 118 "
1830 = 79 "
Prise proposes 8 S. Liste des membres
1830/1 = 147 S. ô Titel ?
Prise proposes 12 S.
Liste des membres 7 S.

voll. [illegible]

Imperfect:- lacks 1825

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

SOCIÉTÉ
D'ÉMULATION
DU
DÉPARTEMENT DU JURA.



LONS-LE-SAUNIER,
FRÉD. GAUTHIER, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1827.

SÉANCE PUBLIQUE
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DU JURA,

DU 16 NOVEMBRE 1826.

M. Nicod-de-Ronchaud, conseiller de Préfecture, membre de la chambre des Députés, et président annuel de la Société d'Émulation, a ouvert la séance par le discours suivant :

Messieurs,

« Appelé par des suffrages dont j'ai senti tout le prix à présider cette séance, j'aimerois à vous entretenir, avec quelques détails, des progrès de la Société que vous avez formée ; j'aimerois surtout à fixer vos regards sur une abondante moisson de ces productions utiles par lesquelles cette Société doit se rendre particulièrement recommandable ; mais éloigné du département pendant la plus grande partie de l'année qui vient de s'écouler, je n'ai pu suivre les travaux entrepris dans cet intervalle, et j'ignore encore jusqu'à quel point ils ont enrichi le dépôt de nos recherches communes. Vous le savez, Messieurs, le goût des lettres ne fut jamais étranger aux habi-

tans du Jura, et il est rare qu'ils se soient engagés dans la carrière des sciences ou des arts sans que leurs pas y aient été marqués par des succès ; mais condamnés à travailler dans l'isolement, et privés presqu'entièrement de ces secours qui applanissent les voies de toutes les recherches, ils ont besoin, il faut l'avouer, d'une volonté forte et constante pour vaincre les obstacles qui semblent devoir à chaque instant les arrêter dans le cours de leurs travaux scientifiques ou littéraires. Convaincus de cette vérité et désirant offrir, à l'émulation de vos compatriotes, tous les encouragemens dont il pouvoit être en vôtre pouvoir de disposer, vous avez mis au concours les sujets de prix qui vous ont paru d'un plus grand intérêt pour le pays; déjà vos espérances ont été heureusement réalisées, et vous avez obtenu, sur deux de ces sujets, des ouvrages qui honorent également les vues de la Société, et le talent de l'auteur qui les a si bien remplies. Un troisième sujet attend encore la délivrance du prix proposé ; c'est, il vous en souvient, Messieurs, une notice sur les hommes nés dans le Jura qui se sont rendus le plus utiles par leurs recherches dans les lettres, les sciences et les arts. Un mémoire sur ce sujet vous avoit été adressé : il vous parut plein de notions intéressantes, mais susceptible de quelques modifications; nous avons à regretter que l'auteur ne l'ait point encore reproduit. Je me plais à croire néanmoins que son activité ordinaire ne sera pas restée en défaut, et que nous

connoîtrons plus tard le résultat des soins auxquels il se sera livré pour remplir entièrement les vues de la Société. Il se pourroit que d'autres concurrens entreprissent encore la même tâche, et vous jugerez, sans doute, convenable d'accorder aux uns et aux autres un nouveau délai d'une année. Désirant, au surplus, multiplier autant que possible les routes ouvertes à l'émulation, la Société a chargé une commission, formée dans son sein, de proposer de nouveaux sujets de concours; elle en a présenté plusieurs, et l'un d'eux a été adopté dans la séance du 12 novembre dernier. Ce sujet est ainsi conçu : Quelle a été relativement au département du Jura l'influence, premièrement, de la réunion de la Franche-Comté à la France? Secondement, de la division de cette province en départemens? Je laisse à M.[r] le Secrétaire perpétuel, le soin de faire connoître, dans le programme qu'il publiera à la suite du procès verbal de cette séance, les conditions du concours, et me bornerai à faire remarquer que la question proposée en renferme deux tout à fait distinctes, quoique liées naturellement l'une à l'autre : la première se rattache à une des époques les plus brillantes de notre ancienne monarchie, et ne peut être résolue qu'à l'aide des souvenirs historiques de ce temps : la seconde, au contraire, est d'une application toute contemporaine, et doit trouver sa solution dans une juste appréciation des circonstances dont nous avons tous été les témoins. En

traitant celle-ci, on aura à examiner quelle influence les changemens survenus dans l'administration des provinces ont exercée sur le sort des habitans du Jura, et l'on pourra se trouver conduit à rechercher quelles modifications la division des propriétés et les progrès de l'industrie, qui remontent à peu près à la même époque, ont apportées à leurs mœurs et à leurs habitudes ; enfin, il ne seroit pas sans intérêt, pour une plume tout à la fois indépendante et sage, d'apprécier avec impartialité les avantages et les inconvéniens qu'ont pu avoir, relativement au bonheur réel de nos compatriotes, l'éveil donné à toutes les ambitions, et la disposition, si commune aujourd'hui, d'aller tenter loin du toit paternel les chances diverses de la fortune. Je m'arrête, Messieurs, ne voulant rien préjuger sur d'aussi graves questions. Je ne prétends pas même tracer ici aux concurrens la marche qu'ils auront à suivre ; j'ai voulu montrer seulement quelles considérations importantes viennent se rattacher au sujet proposé, lorsqu'on l'envisage d'assez haut pour l'embrasser dans toute son étendue.

Qu'il me soit permis, en terminant, de vous dire, Messieurs, combien j'aurois désiré signaler la présidence que vous m'avez confiée, par cette force d'impulsion qui triomphe de tous les obstacles, et combien je me serois applaudi de voir l'intervalle de temps, auquel elle s'applique, marqué dans nos

annales par de nombreux et honorables travaux. Mais il est trop vrai que de longues absences, des affaires multipliées, et cette marche du temps toujours rapide et qui emporte avec elle tant de projets, m'ont laissé le regret de n'avoir pu justifier, comme je le désirois, la confiance dont vous m'aviez honoré. Espérons que le successeur que vous êtes appelés à me donner dans cette séance, sera, sous ce rapport, plus heureux que moi ; espérons, surtout, que nos communs efforts contribueront de plus en plus aux progrès de l'association que nous avons formée, et qu'ils nous conduiront chaque jour plus près du but que nous ambitionnons tous d'atteindre, la prospérité du pays.

M.r le docteur Guyétant, secrétaire perpétuel, a rendu le compte suivant des travaux de la Société :

MESSIEURS,

Si la Société d'Émulation n'a pas, cette année, la satisfaction d'annoncer au public un ouvrage couronné, ce qui tient, sans doute, aux recherches longues et difficiles qu'exigeoit le sujet mis au concours, elle aura du moins celle de lui fournir la preuve que le zèle ne se refroidit point parmi ses membres. Plusieurs ont, en effet, payé leur tribut annuel, soit en dissertations scientifiques, soit en observations particulières dont je vais avoir l'hon-

neur de vous présenter l'analyse succinte, ou de vous offrir des extraits, selon la nature ou l'importance de ces diverses productions.

Vous aviez reçu, l'an dernier, de M.r le professeur Bobillier, membre de la Société, le premier livre des Principes d'algèbre qu'il a publiés, et dont j'ai eu l'honneur de vous donner une idée générale. Le second livre des Principes d'algèbre dont notre jeune et savant compatriote vous a adressé l'hommage, a pour objet la résolution des équations du 1.er et du 2.e degré, et, comme le premier volume, il se fait remarquer par un ordre parfait dans la distribution des matières. A de très-bonnes définitions, succèdent des règles exposées avec clarté, et rendues faciles par leur application à des problèmes nombreux, choisis et gradués. Vient ensuite la discussion des problèmes et des équations du 1.er degré, discussion si simple et si complète qu'elle est à la portée de toutes les intelligences, et qu'elle fait disparoître tous les obstacles que l'on pourroit rencontrer dans l'interprétation des résultats. M.r Bobillier passe ensuite aux équations du second degré, et, en présentant la théorie sous plusieurs points de vue, il suit, avec encore plus de développement, la même marche que pour les équations du premier degré : il passe ensuite aux équations à deux termes, et à celles qui se résolvent par la méthode du second degré. Enfin il termine en démontrant, d'une manière

assez remarquable, que la racine d'un degré pair d'une quantité négative, est toujours de la forme $p \pm q \sqrt{-1}$.

Notre confrère, M. le professeur Mouchet, vous a adressé un mémoire sur une méthode usitée aux États-Unis d'Amérique, pour déterminer rigoureusement l'aire d'un polygone quelconque, dont on connoît le périmètre et le gisement des côtés.

L'auteur de cette méthode est Thomas Burgh, anglais, qui reçut du parlement une récompense pour cette découverte. Cette méthode, qui repose sur les calculs des distances de chacun des points à une méridienne et à sa perpendiculaire, pourroit convenir à des géomètres qui feroient usage d'instrumens propres à mesurer des angles, et qui, sans aucun rapport sur le papier, voudroient déterminer la surface du polygone arpenté. Il est rare que dans les opérations d'arpentage on ait besoin de calculer l'aire des polygones mesurés, avec la précision que fournit cette méthode. Les arpenteurs français, plus habiles que ceux des États-Unis, emploient pour la levée des polygones, ou la chaîne seule, ou la chaîne combinée avec l'équerre. Dans ce dernier cas, les perpendiculaires et les méridiennes sont mesurées directement, et il est inutile de les déduire de la valeur des angles qu'on ne mesure pas. Lorsque les polygones sont très-composés, on préfère rapporter la figure, et la calculer en la divisant en plusieurs triangles, ou en la convertissant

en un seul, ou en employant divers instrumens qui donnent immédiatement la surface.

Si le procédé communiqué par M. Mouchet étoit avantageux dans la pratique française, il suffiroit de réimprimer les tables qui se trouvent dans le traité d'exploitation des mines de M. Duhamel, et qui donnent la longueur de la ligne horizontale et verticale pour une hypothénuse de mille toises, de minute en minute, jusqu'à 90 degrés.

Nous devons cependant remercier notre confrère d'voir indiqué cette méthode ingénieuse aux géomètres théoriciens, et aux praticiens qui, ayant mesuré des polygones d'un petit nombre de côtés, au moyen de la boussole et du graphomètre, voudroient trouver la superficie, sans construction préalable. Mais c'est un objet plus curieux qu'utile.

Enfin, ce procédé peut être employé dans des opérations qui intéressent la théorie, mais la pratique n'en peut retirer des avantages bien importans.

M. le docteur Machard à qui nous devons déjà une topographie médicale de la ville de Dole, et qui, de plus, a encore enrichi notre bibliothèque de la collection du Journal clinique Franc-Comtois, dont il est un des principaux rédacteurs, a fait hommage à la Société dont il fait partie, d'un mémoire imprimé sur la *Bronchite aigüe*, maladie vulgairement connue sous le nom de *Catharre pulmonaire*. Dans ce mémoire, que notre savant confrère a extrait d'un

travail plus étendu, qu'il prépare depuis plusieurs années, sur les inflammations aigües des organes de la respiration, il cherche à prouver que les diverses inflammations qui siègent dans telle ou telle partie de la membrane muqueuse qui revêt l'intérieur de l'appareil respiratoire, ne diffèrent point essentiellement entr'elles comme on l'a pensé jusqu'à ces derniers temps, et que les spécialités dont elles ont été l'objet, n'avoient aucune base fixe, et ne différoient que par des nuances qui sont la conséquence d'un degré variable dans l'inflammation, de la position et de l'étendue de la partie phlogosée dans un tissu contigu et homogène, ou de la différence des âges et du sexe. C'est aussi d'après ces données que l'auteur a cru pouvoir établir, d'une manière générale, une analogie nécessaire dans les moyens curatifs.

Cette dissertation médicale de M. le docteur Machard, confirme de plus en plus l'excellente opinion que la Société s'étoit déjà formée de l'instruction, de l'expérience, et de la sagacité de notre laborieux confrère.

L'épidémie variolique qui, depuis deux ans, a parcouru diverses parties de la France, et s'est montrée aussi dans plusieurs cantons de ce département, a présenté des cas qui ont fait naître, chez quelques personnes, une pénible incertitude relativement à la propriété préservative de la vaccine. Votre Secrétaire perpétuel qui, depuis 25 ans,

propage dans le Jura l'inoculation jennérienne, et en observe attentivement les résultats, a cru devoir, dans des circonstances qui excitent la sollicitude des pères de famille, et celle de tous les amis de l'humanité, communiquer à la Société d'Émulation les faits qu'il a recueillis pendant les deux dernières années, relativement à la petite vérole et à la vaccine.

Chargé du service des épidémies dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, j'ai parcouru toutes les communes où les autorités locales signaloient l'existence de la petite vérole, et j'ai constamment arrêté les progrès de la contagion par la vaccine. Je me suis transporté dans tous les lieux du voisinage où l'on annonçoit que des vaccinés avoient la petite vérole, et j'ai toujours fini par reconnoître, et même par démontrer aux personnes les plus prévenues contre la vaccine, que les individus qu'on désignoit comme ayant pris la petite vérole quoique vaccinés, se trouvoient dans une des catégories suivantes :

Ou les varioleux n'avoient point eu de vaccine quoique ayant été inoculés par le vaccinateur ;

Ou ils n'avoient eu qu'une *fausse vaccine* que les habitans de la campagne commencent déjà à distinguer de la vraie, à raison de la promptitude de son développement ;

Ou bien les individus qu'on supposoit attaqués de la variole, n'avoient que la petite vérole volante qui règne souvent dans le même temps que la véritable.

J'ai cru, une seule fois, trouver un exemple de

petite vérole chez un individu que je pouvois regarder comme vacciné avec succès, puisqu'il se rappeloit d'avoir fourni du vaccin pour d'autres. Je le voyois deux fois par jour depuis le commencement de sa maladie, pour en mieux observer la marche, et jusqu'au 8.e je lui trouvai tous les symptômes d'une petite vérole très-abondante, sans être pourtant confluente. J'attendois, pour fixer définitivement mon opinion, que la fièvre secondaire, et l'enflure successive du visage, des mains et des pieds, vinssent compléter les symptômes qui caractérisent la vraie petite vérole. Mais j'ai été agréablement surpris, en ne voyant survenir, après le 8.e jour, ni fièvre nouvelle, ni gonflement du tissu cellulaire. Au 10.e jour, le mouvement fébrile avoit cessé, et au 12.e les nombreux boutons du visage se desséchoient sans suppurer, en prenant la consistance de la corne. Huit jours après, on ne voyoit plus à leur place que des taches superficielles d'un rouge clair qui ont été complétement effacées dans la quinzaine.

Cette observation attentive et prolongée, m'a prouvé que la maladie éruptive du vacciné n'avoit pas été la véritable variole, mais une variété de *varicelle* ou petite vérole volante qui, quoique rare, a néanmoins été signalée par quelques médecins observateurs, long-temps avant la découverte de la vaccine. C'est cette variété de *varicelle* qu'on a souvent prise pour une seconde petite vérole, soit après

la variole naturelle, soit après la variole inoculée.
Les antagonistes de l'inoculation s'en prévaloient déjà, dans le siècle dernier, pour décrier cette pratique salutaire, et depuis la découverte de la vaccine, la même *varicelle anomale*, méconnue par des médecins de bonne foi, faute d'une observation assez prolongée, et promptement érigée en petite vérole par des praticiens inattentifs ou prévenus, a été présentée comme preuve de l'inutilité de la vaccine chez certains individus.

D'autres médecins, frappés de la bénignité et de la guérison prompte de cette maladie éruptive survenue chez des vaccinés, l'ont regardée comme une petite vérole mitigée par la vaccine, oubliant que cette variété de la *varicelle* avoit été signalée bien avant la découverte de la vaccine.

Le fait est qu'elle est fort rare, puisque je ne l'ai encore observée qu'une seule fois, quelque attentif que j'aie été, jusqu'à présent, à me transporter dans les communes de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, où l'on annonçoit que des vaccinés avoient contracté la petite vérole.

Je puis donc attester à la Société d'Émulation que j'ai trouvé la vaccine aussi constamment préservative en 1825 et en 1826, que dans les années précédentes. Comme autrefois, j'ai soustrait à la petite vérole, par la vaccination, une foule d'individus, au milieu même de la contagion. La ville de Lons-le-Saunier, en 1825, et cette année, les com-

munes de Vers-sous-Sellières et de Dompierre en ont offert de remarquables exemples. Dans la dernière de ces communes où quatre vaccinations successives m'avoient suffi pour faire cesser une épidémie varioleuse dont le début avoit été très-meurtrier, l'attention publique s'est fixée avec intérêt sur un enfant que j'avois vacciné à temps utile, et qui a continué de sucer, en résistant à la contagion, la mamelle de sa mère horriblement couverte d'une petite vérole confluente dont elle n'avoit pas songé à se préserver, en se faisant vacciner en même temps que son nourrisson.

Dans cette même commune de Dompierre, j'ai vacciné, sans succès, plus de cinquante individus qui l'avoient été déjà avec fruit, quinze ou vingt ans auparavant, mais à qui l'on avoit fait craindre que la propriété préservative de la vaccine ne pût s'affoiblir avec le temps. Pour mieux les rassurer, et pour donner un exemple utile au canton d'Orgelet, j'ai terminé mes opérations, dans la paroisse de Dompierre, en soumettant à l'inoculation de la petite vérole elle-même, huit individus dont quatre ont été choisis parmi les plus anciennement vaccinés, et quatre parmi les derniers. L'inoculation pratiquée avec tout le soin possible, et de bras à bras, n'a eu aucun effet, et cette contrépreuve a entièrement rassuré une population nombreuse où l'on compte deux cent treize vaccinés.

Votre Secrétaire perpétuel a cru ces détails assez

intéressants, dans le moment présent, pour en faire part à la Société.

Les amis de l'agriculture française formoient, depuis long-temps, des vœux pour qu'elle mît à profit les immenses dépôts de marne que la nature a si libéralement répandus dans notre sol; mais ils désiroient qu'on fît une étude spéciale de ce mode d'amendement, et qu'on déterminât, d'une manière exacte, les proportions dans lesquelles il convient de répandre la marne, pour en obtenir les meilleurs effets. M. Puvis, que la Société d'émulation du Jura vient d'associer à ses travaux, et qui dirige toutes ses vues vers le perfectionnement de notre agriculture, a entrepris, sur la marne, et la manière de l'employer, un travail fort intéressant dont il vous a fait hommage.

L'auteur qui est pourvu de beaucoup de connoissances, tant en géognosie qu'en agriculture, et qui a recueilli d'utiles observations dans ses nombreux voyages, reconnoît que le principe calcaire manque dans une grande étendue du sol français, et qu'avec des amendemens calcaires, cette partie de notre territoire peut être rendue aussi fertile que les contrées les plus favorisées. Or, il est bien peu de pays où l'on ne puisse se procurer, à peu de frais, ces amendemens, soit à l'état de marne, soit à l'état de chaux.

Le marnage a changé la face de la plupart des cantons où il a été introduit. C'est par cet amende-

ment que le Norfolk, en Angleterre, couvert naguères de bruyères et de landes incultes, est devenu l'une des contrées les plus fécondes. En France, on a vu, entr'autres la Puisaye, dans le département de l'Yonne, pays humide et froid, quadrupler de valeur, par la marne, en trente ans. Les plaines arides et sèches du Dauphiné, portent depuis quarante ans, au moyen du marnage, des moissons comparables à celles des terres les plus fertiles; enfin, dans quelques-unes de nos anciennes provinces, comme la Flandre, la Picardie, la Normandie, la Gascogne, et la Bresse elle-même, on rencontre des cantons entiers fécondés par la marne. Mais ces améliorations se propagent encore avec lenteur : c'est pour les rendre plus générales et plus promptes que notre savant confrère a publié le résultat de ses recherches sur le marnage, et comme dans cette utile pratique il est possible de commettre des erreurs capables de la discréditer et d'établir quelque prévention contr'elle, l'auteur s'attache, dans les premiers chapitres de son ouvrage, à faire connoître les caractères extérieurs de la marne, ses diverses sortes, et les terrains auxquels chaque sorte convient le mieux; il signale ensuite les abus du marnage, et les circonstances qui les font prévoir.

Dans les chapitres suivans, M. Puvis indique les effets de la marne sur le sol, et cherche à apprécier leurs causes à l'aide des lumières de la chimie moderne; il fait connoître la pratique du marnage dans

différens pays, la théorie et la pratique des seconds marnages, la nécessité d'allier le fumier à la marne, et les moyens de le suppléer.

L'analyse de la marne, la quantité qu'il convient d'en donner au sol, la recherche, l'extraction et la manipulation de ce précieux amendement, sont le sujet de plusieurs chapitres fort intéressans qu'un agronome doit étudier dans l'ouvrage même que l'auteur termine par des considérations d'un ordre plus élevé, en regardant le marnage comme une cause de salubrité pour les cantons dont le sol est argilo-siliceux humide, ainsi qu'il s'en rencontre beaucoup dans les plaines des départemens de l'Ain, de Saône-et-Loire et du Jura.

L'ouvrage de M. Puvis paroît avoir résolu tous les doutes qu'offroit la théorie du marnage, dont la pratique est réduite à un petit nombre de préceptes simples et faciles; et l'agriculteur, en les suivant, peut profiter de tous les avantages du marnage, sans courir aucun risque d'appauvrir le sol.

Nous devons encore, à notre laborieux confrère, un mémoire imprimé sur la construction des bondes et des grilles dans les étangs. L'objet de ce mémoire est de démontrer, par des exemples récens et pris dans le département de l'Ain, l'avantage qu'il y auroit de remplacer par des ouvrages de maçonnerie, les bondes en bois qui deviennent de plus en plus coûteuses, à raison de la cherté des bois de grande dimension.

Les propriétaires d'étangs, et nous en avons beaucoup dans le Jura, apprendront sans doute avec intérêt que le mémoire de M. Puvis renferme tous les détails qui peuvent les éclairer sur cette importante rectification.

M. Dalloz, membre correspondant de la Société d'Émulation, lui a adressé des observations sur les causes qui tendent à conserver le vin et celles qui tendent à le détériorer. Ces observations ne pouvant qu'offrir beaucoup d'intérêt dans un département dont le vin est un des principaux produits, j'ai cru devoir rapporter ici les plus importantes :

Chaçun sait que, dans le Jura, les vins que l'on fait avec les *gamets*, le *melon*, et surtout le *gueuche*, variétés de raisins qu'on a tant multipliées dans le département depuis trente ans, sont très-sujets à *tourner* ou à *monter* comme on le dit dans ce pays. Cette maladie des vins, qui, chaque année, fait éprouver de si grandes pertes, tant au cultivateur qu'au commerçant, a déjà occupé une foule d'oenologues qui ont proposé, pour la guérir, divers procédés. En dernier lieu, le pharmacien Breton avoit annoncé, dans les papiers publics, que le remède le plus efficace étoit l'acide tartarique employé à la dose d'une demi once par hectolitre. Ce moyen n'a pas réussi à M. Dalloz qui a redoublé d'attention pour saisir toutes les circonstances de cette maladie des vins. D'abord il a remarqué, avec la plu-

part des oenologues, que c'est toujours par la partie inférieure du liquide que le mal commence, en sorte qu'il est possible de sauver, alors, par un prompt soutirage, la portion de vin que la maladie n'a pas encore gagnée. Dans ce cas, le liquide altéré peut quelquefois être ramené à son état naturel, en le clarifiant, et le repassant sur du marc de vendange. Mais, en général, il est plus facile de prévenir le mal que de le guérir.

Les principes conservateurs du vin, dit M. Dalloz, sont l'esprit ou l'alcohol et le soufre.

Les principes destructeurs sont le *ferment*, la chaleur et l'air.

Lorsque l'alcohol se trouve en trop petite proportion dans le vin, par suite d'une maturité imparfaite, ou d'une saison trop humide, les oenologues proposent de suppléer ce qui manque au vin, par une addition de sucre dans la vendange, addition qui doit être quelquefois de vingt-cinq onces par hectolitre.

Comme la valeur vénale des vins de notre département ne comporteroit pas, en général, cet excès de dépense, M. Dalloz a cherché un procédé moins dispendieux. En réfléchissant à la décomposition du sucre dans la fermentation vineuse, il a pensé qu'une livre d'eau-de-vie du pays produiroit le même effet qu'une livre de sucre, avec une dépense cinq à six fois moindre ; depuis quatre ans, notre confrère qui habite les environs de Dole, où le vin

tourne fréquemment, jette de l'eau-de-vie dans ses cuves, à raison d'environ un litre par hectolitre de vendange, et se trouve fort bien de cette addition, ainsi que ceux de ses voisins qui suivent son exemple. Le vin, dit-il, est plus beau, plus moëlleux, et n'est pas sujet à *tourner*. Le goût empyreumatique de l'eau-de-vie disparoît complétement par la fermentation.

L'alcohol est si précieux pour la conservation des vins, que M. Dalloz conseille d'employer les moyens les plus convenables pour qu'il ne s'en perde point pendant la fermentation. Ainsi c'est une bonne méthode que de couvrir les cuves, mais sans laisser de vide entre le couvercle et le chapeau de la vendange, à moins que celle-ci ne soit de très-bonne qualité.

Le *gaz* sulfureux est considéré comme un principe conservateur du vin, tant parce qu'il absorbe l'air contenu dans les pièces et même dans le vin, que parce qu'il rend la fermentation insensible beaucoup plus lente. Il est surtout bon de *mècher* les vins blancs foibles d'alcohol, pour les empêcher de tourner au *gras*.

Parmi les principes destructeurs du vin, M. Dalloz met au premier rang le *ferment*, lorsqu'il existe en excès dissous dans le vin, après la fermentation. Par *ferment* du vin, il entend cette écume que pousse surtout le vin blanc, lorsqu'il fermente, et qui, recueillie dans un vase, ne tarde pas à passer à la fermentation putride en répandant une odeur de

chair pourrie, ce qui a fait désigner cette matière, par quelques oenologues, sous le nom de principe *végéto-animal*.

Ce *ferment* nécessaire à la décomposition du moût, se trouve naturellement dans le raisin, et même dans les feuilles de vigne avec lesquelles on fait également fermenter une dissolution de sucre.

Lorsqu'il existe dans la vendange en juste proportion avec la matière sucrée, alors l'une est tout absorbée par la décomposition de l'autre. Si ce *ferment* est en excès, il peut occasionner pendant la chaleur de l'été une nouvelle fermentation, et conduire le vin à sa perte; et c'est pour priver le vin de cet excès dangereux, ainsi que de la lie et du tartre qui se précipitent par les progrès de la fermentation insensible, qu'il faut le soutirer soigneusement avant les grandes chaleurs qui font réagir les principes du vin les uns sur les autres.

M. Dalloz désireroit aussi que l'on soutirât les vins, sans les imprégner d'air athmosphérique, et sans dissiper l'alcohol et l'arome qu'ils contiennent; et comme la grande capacité des foudres dont nous nous servons ne permet pas d'employer, sans de grands embarras, pour transvaser les vins, le soufflet et les tuyaux dont on se sert en Bourgogne, l'auteur du mémoire propose de soutirer cette liqueur à l'aide d'une petite pompe aspirante, dont il décrit la forme et les proportions, qu'une femme, un enfant même peuvent manœuvrer, et qui fait couler

le vin dans le tonneau qu'on veut remplir au moyen de tuyaux de fer-blanc, susceptibles de s'allonger ou de se racourcir à volonté, mais qui doivent plonger jusqu'au fond du vaisseau, pour que le vin ne s'imprègne point d'air en y tombant en cascade, comme dans la méthode ordinaire.

La chaleur produit, dans les caves, des effets pernicieux; outre les précautions ordinaires pour lui en défendre l'entrée, notre savant confrère propose de les arroser, en été, avec de l'eau bien fraîche, et d'y répandre même de la glace, si l'on peut s'en procurer à bon marché.

« Il est connu, dit M. Dalloz, que pour fondre « une livre de glace, il faut toute la chaleur d'une « livre d'eau bouillante. Lorsque la glace est fon- « due, le mélange est à zéro. Il y a donc 80 degrés « de chaleur absorbés par une livre de glace. Si « l'on en introduit dix livres dans un foudre, au « moyen d'un tuyau de fer-blanc fermé par le bas « et assez évasé par le haut pour remplir exacte- « ment l'ouverture de la bonde, ce tuyau rempli de « glace et plongé dans le vin, en soustrayera, par « la fusion de la glace, 800 degrés de chaleur. « Pour que les dix livres de glace fondue remon- « tent à la température du vin que l'on suppose de « 12 degrés, il faudra encore une soustraction de 120 « degrés, ce qui fera en tout 920. Ainsi, par la « fusion de dix livres de glace, la température de « 460 litres de vin, sera diminuée de plus d'un

« degré, et souvent un degré de chaleur de moins « suffit pour sauver une pièce de vin. »

Ceux qui n'ont pas à leur disposition de la glace à bas prix, peuvent, à l'exemple de M. Dalloz, employer la petite pompe destinée au soutirage, pour élever l'eau d'un puits peu profond à la hauteur de la voûte de la cave où l'on fixe un cuvier d'où l'eau tombe insensiblement à travers une pomme d'arrosoir. Ce procédé ramène la température des caves à un point convenable pour ne plus donner de craintes.

M. Dalloz se propose d'employer la même pompe à introduire de l'eau fraîche dans les réfrigérans de ses alambics, ce qui rendra la distillation plus prompte et plus productive.

Notre confrère termine son excellent mémoire, en proposant de faire bouillir et d'écumer avec soin le moût que les oenologues conseillent de jeter dans les cuves, en certaines années, pour diminuer la partie aqueuse de la vendange, augmenter la coloration du vin, et accélérer la fermentation.

Le moût ainsi privé de son *ferment*, en reprendra dans la masse de la vendange, et l'on diminuera ainsi la proportion de ce principe dont on doit toujours craindre l'excès.

Une expérience bien simple, et propre, selon M. Dalloz, à faire connoître que le vin contient un excès de *ferment*, c'est d'en remplir une bouteille après y avoir mis une once de sucre. Si l'on voit,

au bout de quelque temps, des bulles d'air s'élever en traversant le vin, c'est une preuve que le sucre se décompose; or, il ne peut se décomposer, selon M. Dalloz, que par l'action du *ferment* libre qu'il trouve dans le vin. Cette circonstance annonceroit donc l'urgence d'un soutirage. Pour connoître d'avance la qualité du vin que donnera la vendange, M. Dalloz propose une expérience aussi simple que facile : « Prenez, dit-il, une « petite quantité de moût, trois décilitres, par « exemple; neutralisez l'acide de ce moût, en y « jetant, par pincée, de la chaux éteinte à l'air, « jusqu'à ce que la liqueur se trouble et com- « mence à faire un dépôt, ou mieux encore jusqu'à « ce qu'elle ne rougisse plus un papier, teint en « tournesol. Filtrez ce moût, et prenez-en deux « décilitres que vous ferez évaporer sur un feu doux « jusqu'à ce que vous ayez un sirop de la consis- « tance d'un miel figé. Vous comparerez alors le « poids du moût et celui du sirop. En 1822, ce « dernier fut le quart du moût, cette année, 1826, « il n'en a fait que le sixième, d'où l'on peut prévoir « que le vin de la dernière récolte sera foible en « esprit. Ce vin contient d'ailleurs peu d'acide; il « sera potable de bonne heure, et par cela même « difficile à conserver. »

On voit combien les observations oenologiques de M. Dalloz peuvent être utiles à notre département. Il seroit à désirer que les propriétaires éclairés du

vignoble voulussent bien les répéter, ou en entreprendre de nouvelles sur une matière qui intéresse autant notre pays.

Un autre membre de la Société d'Émulation, M. le docteur Gaspard, avoit prouvé, par un grand nombre d'expériences, dans un mémoire communiqué en 1819 à la Société, que les céréales d'automne comme orge, seigle, froment et navette, diffèrent principalement de celles de printems, en ce que les premières exigent, pour mûrir convenablement, un séjour en terre d'au moins cinq ou six mois, tandis que les secondes mûrisent très-bien après une végétation de trois ou quatre mois au plus. Il avoit conclu aussi de cette circonstance que les blés dits *trémois* constituent des espèces distinctes en botanique, et non pas de simple variétés des blés d'hiver, comme quelques auteurs l'ont pensé, d'après les différences peu tranchées de quelques-uns. Pour s'éclairer davantage sur ce point, M. Gaspard a commencé, en 1821, une série d'expériences sur le seigle et le froment *trémois* qu'il a semés constamment en automne, et qui, jusqu'à cette année, ont végété, à peu près, comme le froment et le seigle ordinaire, mais sans devenir aussi beaux que les blés d'hiver. D'un autre côté cet habile observateur a semé, le 1.er avril de cette année, du froment *trémois*, semé pendant quatre ans de suite avant l'hiver, et qui, malgré ces quatre hivernations, n'a

paru aucunement modifié dans son mode naturel de végétation.

Quoique ces expériences que l'auteur se propose de continuer encore long-temps ne datent que de quatre années, il est permis de présumer que, même après une longue suite de semailles en automne, les blés *trémois* ne se convertissent point en blés d'hiver, comme Pline, parmi les anciens, et Linnée avec la plupart des botanistes modernes, l'avoient pensé déjà.

M. Gaspard a fait part aussi à la Société des expériences qu'il a entreprises pour connoître l'espace de temps pendant lequel certaines graines céréales ou autres, ont la faculté de germer et peuvent être semées avec profit. Quoique ses expériences doivent comprendre encore un certain nombre d'années, il a déjà recueilli des résultats dont l'agriculture peut faire son profit :

Ainsi 1.° la mélampyre des champs, connue vulgairement sous le nom de *rougette*, ne germe plus au bout d'un an, ou même de quelques mois. Aussi se sème-t-elle spontanément au moment même de sa maturité.

2.° Le froment *trémois* récolté depuis quatre ans, est tout à fait privé de la faculté de germer, et même déjà presque entièrement après trois ans. Dans plusieurs expériences comparatives, M. Gaspard a semé, en même temps, quelques grains de ce blé plus vieux les uns que les autres ; or, ceux

d'un an ont germé au bout de quatre ou cinq jours, ceux de deux ans après sept ou huit jours, la sixième partie seulement des grains de trois ans a levé après douze jours, et ceux de quatre et de cinq ans n'ont aucunement germé. M. Gaspard a même remarqué que parmi les grains de blé de trois ans qui ont germé, la plupart n'ont poussé qu'une tige ou *plantule*, sans pouvoir produire de *radicule*.

3.° Le froment d'hiver au contraire a, jusqu'à présent, conservé en grande partie sa faculté de germer, quoique vieux de six et même de sept ans. Or, ce résultat comparatif prouve encore que les froments d'hiver et d'été sont deux espèces réellement distinctes.

4.° Le seigle commun ou d'automne ne germe pas du tout quand il est âgé de six ans, et presque déjà plus après cinq ans.

5.° Le chenevis germe encore très-bien après deux ans, le sarrasin de Tartarie après quatre, le maïs quarantain après six.

Le même observateur ayant entendu quelquefois les laboureurs parler de l'inutilité du chaulage des semences pour prévenir le charbon ou la carie des blés, a voulu savoir à quoi s'en tenir au sujet de ces assertions, soit en réitérant lui-même les essais déjà faits à cet égard, soit en exécutant, au besoin, de nouvelles expériences, et voici les résultats positifs qu'il a déjà obtenus :

1.° Le froment *trémois* semé, après avoir été roulé et noirci dans la poussière du charbon auquel il est fort sujet, a produit des épis dont plusieurs se sont trouvés cariés. La proportion la plus foible des épis malades a été du quart, et la plus forte a été des deux tiers de tous les épis. Cependant ce même blé semé comparativement sans avoir été imprégné de charbon, n'a produit aucun épi affecté, ou tout au plus un sur cent. Il n'est donc pas douteux que cette maladie ne soit contagieuse au moyen des semences.

2.° Le froment *trémois* bien charbonné, noir et fétide, semé après avoir été chaulé convenablement, ou lavé dans l'eau de chaux tiède, n'a produit, dans plusieurs expériences, aucun épi carié. Ainsi il est certain que le chaulage pratiqué avec soin est un excellent préservatif du charbon.

3.° Le seigle et l'ivraie imprégnés de la poussière noire du froment carié, n'ont rapporté aucun épi affecté de carie.

4.° Le charbon du maïs n'a été nullement contagieux pour le froment d'hiver, le seigle *trémois*, et l'ivraie, quoique ces graines aient été semées dans une couche de ce charbon qui a paru favoriser leur végétation à la manière des engrais.

5.° Le seigle d'automne, imprégné d'*ergot* pulvérisé, et même après avoir été macéré plusieurs jours et avoir germé dans une décoction concentrée de grains ergotés, n'a pas produit un seul grain

de seigle ergoté. Ce qui prouve que cette maladie n'est aucunement contagieuse.

Ces premiers résultats des expériences de M. le docteur Gaspard, intéressent trop l'agriculture, pour que la Société n'engage pas ce judicieux et patient observateur à lui en communiquer la suite.

Un des vignobles les plus importans du Jura, tant par son étendue que par l'excellence et la variété de ses produits, le vignoble d'Arbois a été l'objet d'une étude particulière à laquelle s'est livré M. Dumont, que la Société vient d'admettre au nombre de ses correspondans.

Toutes les opérations auxquelles donnent lieu la culture de la vigne, telles que la plantation, la taille, l'accolage, le palissage, les labours et l'ébourgeonnement, y sont exactement décrites.

L'auteur expose ensuite la manière dont on procède à la récolte qui se fait en plusieurs temps pour obtenir le vin rouge, le vin blanc commun, le vin clairet, et un peu plus tard le vin blanc de garde. Il entre dans tous les détails de la manipulation de ces diverses espèces de vin, fait connoître le mode de fermage usité à Arbois, les frais de culture, et termine cette statistique rurale par la description des cépages qui composent le vignoble d'Arbois.

Une semblable notice fait désirer vivement que la Société d'Émulation reçoive des renseignemens aussi exacts sur les différens canton du vignoble.

Dans le dernier compte rendu, j'avois annoncé à la Société que deux propriétaires de Cesancey avoient essayé la culture en grand de la *cardère à foulon*, plante utile aux manufactures de draps, et que les premiers produits de cette culture avoient égalé la valeur de la meilleure récolte en céréales, malgré quelques contre-temps. M. le docteur Boulier, l'un des deux agronomes qui, depuis trois ans, se livrent à cet essai, a transmis à la Société une courte notice de laquelle il résulte que la *cardère à foulon* a été cultivée, pour la première fois, à Cesancey, en 1824, dans un terrein argileux, gras et bien amendé, où cette plante a eu d'abord beaucoup à souffrir de la larve du hanneton.

Dans la seconde année de la plantation, elle a souffert encore d'une longue sécheresse. Le développement de la *cardère* en a été tellement retardé, que la moitié de la plantation n'a pas donné de fleurs. L'autre moitié, qui en auroit probablement donné la troisième année, a été détruite, à la fin de la seconde, pour être remplacée par des céréales d'automne, et la récolte de la *cardère*, réduite de beaucoup par ces deux circonstances, a néanmoins indemnisé les deux agronomes, qui en ont vendu avantageusement le produit à la manufacture d'Ambérieux.

Leur plantation de cette année a été faite dans des chenevières où la *cardère* a encore souffert de la larve du hanneton; nous saurons, à la fin de 1827,

quel aura été le succès de la culture de cette plante bisannuelle. Mais ce ne sera qu'après quelques années d'observations qu'on pourra apprécier plus exactement ses avantages pour notre pays.

La Société d'Émulation a reçu de M. Piérard, de Verdun, un mémoire imprimé *sur la culture des arbres à cidre dans un pays où elle n'est pas encore connue.* Ce mémoire qui a été couronné par la Société Royale et centrale d'agriculture, renferme tous les détails des opérations auxquelles s'est livré M. Piérard pour établir, aux environs de Verdun, département de la Marne, une plantation à demeure de 1568 pieds d'arbres à cidre de diverses variétés, qui sont depuis plusieurs années en plein rapport, et lui ont déjà permis de faire des observations sur leur produit.

La Société apprendra sans doute, avec intérêt, que j'ai profité de la bienveillance que nous montroit M. Piérard, pour obtenir de cet arboriste zélé, des greffes provenant des variétés de pommiers à cidre qu'il a reconnues pour les plus robustes à la fleur et les plus productives. Ces greffes ont été placées, avec succès, dans la pépinière du sieur Perraut, à Lons-le-Saunier, où les amateurs pourront les retrouver, ainsi qu'une nouvelle et très-bonne variété de poire que M. Piérard a fait connoître récemment au public, par la voie des annales d'agriculture, sous le nom de *silvange verte.*

La Société doit à M. Maigrot, l'un de ses membres, le premier essai de culture du *trèfle incarnat*, plante fourragère annuelle, très-productive, d'un aspect magnifique pendant sa floraison, et qui nous offre une nouvelle ressource pour la nourriture des bestiaux, ainsi qu'un nouveau moyen de varier l'assolement de nos terres. Cette culture aura sans doute beaucoup de propagateurs, car ayant excité l'intérêt de plusieurs personnes qui avoient remarqué, à Arlay, cette nouvelle espèce de prairie artificielle, et manifesté le désir de l'établir dans leurs domaines, M. Maigrot s'est déterminé à laisser mûrir son trèfle incarnat, pour en distribuer la graine.

La Société d'Émulation avoit appris avec un vif intérêt, l'an passé, que les chèvres du Thibet envoyées dans nos montagnes par M. Cordier, notre confrère, étoient arrivées à leur destination. Ce petit troupeau, actuellement composé de quinze animaux de race pure et de trois chevreaux métis, continue de prospérer dans notre pays, et n'a point paru, jusqu'à présent, exiger plus de soins que les chèvres indigènes. Son accroissement rapide permettra bientôt d'en remettre des extraits aux amateurs.

Une acquisition plus importante encore pour le département, et dont nous sommes redevables au zèle du même agronome, est celle d'un troupeau de moutons à laine longue, que M. Cordier vient d'introduire dans ses domaines de la montagne.

Ce troupeau qui est actuellement composé de cent cinquante et une têtes, comprend un belier de Nubie, cinquante beliers ou brebis de la race anglaise, de Dislhey, et cent métis provenant du croisement de cette race avec celle d'Espagne.

L'importation des moutons à laine longue dans notre pays, est d'autant plus précieuse qu'ils se conservent en bonne santé, même dans les prairies basses et humides où les moutons communs, et surtout les mérinos, contracteroient promptement la *pourriture*, et que l'on peut aussi les maintenir en bon état, dans les pays secs et peu fertiles, en leur donnant le supplément de nourriture nécessaire. Comme les laines longues manquent à la France, les races qui les fournissent donneront des bénéfices doubles de ceux obtenus par les mérinos, jusqu'à ce que les troupeaux introduits produisent au-delà de la quantité de laine longue que nous importons chaque année.

M. Cordier a établi aussi dans ses domaines un troupeau de moutons à laine courte composé de cinquante têtes. La race de South-Down, à laquelle appartiennent ces animaux, est fort estimée en Angleterre, car elle réunit la beauté des formes à la bonté de la chair, et à la supériorité de la laine destinée à la carde. Le South-Down est robuste, résiste également bien au froid, à la chaleur et à l'humidité; il s'accommode de toute nourriture, et s'engraisse facilement, même sur des pâturages de mauvaise nature.

Ces diverses races de moutons vont former autant de troupeaux qui seront soignés isolément, et dont l'accroissement et les produits pourront être un jour la source de quelques nouvelles branches d'industrie dans le Jura.

A la dernière séance publique il vous a été rendu compte que des fouilles avoient été faites dans les champs situés au-devant de la saline de Montmorot, et qu'on y avoit recueilli plusieurs fragments de bas-reliefs, de poterie ancienne, des ustensiles, et des pièces de monnoie, dont quelques-unes datent des premiers empereurs romains. De nouvelles fouilles ont été continuées dans le courant de l'année, et l'on a trouvé dans les mêmes lieux, des canaux fort bien construits et très-bien conservés, ainsi que des briques de la plus grande dimension, ayant deux pieds carrés, et marquées pour la plupart, au centre, des lettres initiales Q. M. C.

Mais une découverte beaucoup plus intéressante a été faite au mois de mars dernier, dans les jardins du sieur Coutheret, situés en face de la porte des Salines.

L'un des ouvriers de cette manufacture avoit amodié une portion de terrain, pour y faire un jardin. En fouillant à environ deux pieds de profondeur, il remarqua qu'il avoit atteint un planimètre pavé en mosaïque. Sur le premier avis qui en fût donné à la Société d'Émulation, on décida qu'on

emploieroit des ouvriers pour continuer la découverte; et en effet, après quelques journées de travail on eut enlevé les déblais et les terres qui recouvroient une première pièce de 16 pieds carrés, dont le pavé en mosaïque de pierre calcaire et marbre de différentes couleurs, représentoit des dessins très-réguliers avec des rosaces. Tout près de cette première pièce, on en découvrit une autre, mais d'une plus grande dimension, et dont la mosaïque représentoit des dessins à peu près semblables, mais d'un autre genre.

La Société se disposoit à faire faire de nouvelles fouilles, lorsque le propriétaire du terrain a trouvé à le vendre avantageusement à un amateur de cette ville, qui chérit trop les arts pour qu'on ait à craindre qu'un sol aussi précieux ne soit point exploré avec tout le soin et toute l'intelligence qu'exigent de semblables recherches.

La poésie a offert aussi son tribut à la Société d'Émulation, et M. le docteur Germain lui a fait hommage de ses premiers essais, dignes d'être accueillis avec d'autant plus d'intérêt, qu'ils ont été inspirés par l'amitié, et consacrés à la mémoire d'un de nos plus estimables citoyens, Jean-François Germain, ancien député du Jura et conseiller de Préfecture, mort à Censeau, lieu de sa naissance, le 22 juillet 1825.

Les quatre *méditations poétiques* publiées à cette occasion, par notre jeune compatriote, respirent une douce sensibilité, et le noble enthousiasme de la vertu. Elles annoncent des dispositions qui nous font espérer, avec un peu plus de travail, des productions de plus en plus soignées, et propres à illustrer l'auteur et son pays.

Les rapports de la Société d'Émulation du Jura avec les corps savants de la capitale, et les différentes académies et Sociétés littéraires ou d'agriculture établies dans les départements, nous ont procuré la communication d'une foule de recherches, de travaux, et d'ouvrages utiles, parmi lesquels nous devons distinguer les annales de l'agriculture française, les mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, ceux de la Société d'agriculture du Doubs et de l'Aube, les comptes rendus des académies de Dijon et de Besançon, des Sociétés de Lyon, Metz, Strasbourg, Bourg, Mâcon, Vesoul, de la Société Linnéenne de Paris, le rapport de la commission de Brou sur les expériences et la culture des années 1824 et 1825, le journal d'agriculture de l'Ain, celui de la Société d'Émulation des Vosges, et le recueil agronomique de la Société centrale d'agriculture du département de la Haute-Saône.

Telles ont été cette année, Messieurs, les communications faites à la Société d'Émulation du Jura, et les productions de plusieurs de ses membres.

Espérons qu'un si beau zèle ne se refroidira point, et que tous ceux de nos collègues qui, par leur position, leurs études, leurs professions, leurs voyages, et surtout leurs loisirs, sont dans le cas de faire d'utiles observations ou même de constater un seul fait nouveau et intéressant, se feront un devoir d'ajouter aux connoissances acquises, et de payer ainsi, même par le plus léger tribut, leur dette envers la Société d'Émulation.

Quoique votre existence littéraire soit bien récente, il ne s'est point encore passé d'année, Messieurs, où la mort n'ai choisi quelques victimes parmi vous; et au milieu de vos solennités académiques, vous avez toujours consacré quelques instans au culte des tombeaux. Il y a moins d'un an que la Société se félicitoit d'avoir reçu dans son sein un jeune naturaliste plein de connoissances et de zèle, qui brûloit déjà d'aller dans un autre hémisphère, pour y découvrir les plantes échappées aux recherches des Jussieu, des Adanson, des Humbolt; il y a moins d'un an que M. Cordienne se félicitoit lui-même d'appartenir à la Société d'Émulation du Jura, et déjà notre estimable compatriote n'est plus! Un accident fatal a borné sa carrière au moment où il alloit la rendre utile et peut-être glorieuse à sa patrie; et les regrets que vous donnez en ce jour à sa mort prématurée, se confondent avec ceux que lui accordent également la Société Linnéenne de

Paris, qui l'avoit adopté, et des savans distingués dont il avoit su déjà mériter l'estime et la bienveillance.

Après avoir rempli le triste et juste devoir que m'imposoient les fonctions dont vous m'avez investi, il ne me reste plus qu'à féliciter la Société sur l'acquisition qu'elle a faite, cette année, de trois nouveaux membres.

M. le prince d'Aremberg, par la variété de ses connoissances, par son goût éclairé des arts, et son zèle bien connu pour le perfectionnement de l'agriculture et de l'industrie du Jura, ne pouvoit manquer de réunir tous vos suffrages.

M. Puvis, qui, dans un département voisin, fort ressemblant au nôtre par la nature du sol, le climat et la température, se livre à l'étude ainsi qu'à la pratique de l'agriculture, et nous communique, depuis long-temps, le résultat de ses travaux, méritoit bien de nous appartenir entièrement.

Enfin la Société désiroit avoir dans le canton du vignoble le plus intéressant par la perfection de son agriculture, l'excellente qualité de ses produits, et l'industrie de ses habitans, un correspondant actif et bon observateur : et M. le docteur Dumont, d'Arbois, remplira sans doute, à ces deux titres, les vues de la Société d'Émulation.

Après la lecture du compte rendu, M. l'abbé Maréchal a prononcé un discours dans lequel il a fait la peinture la plus énergique de la passion du jeu et des maux qu'elle traîne à sa suite. Dans un sujet qui a été si souvent traité par les moralistes, notre confrère a su puiser encore des inspirations nouvelles, et ajouter aux exemples déjà connus de la fureur du jeu, de nouveaux et terribles exemples dont il a eu la douleur d'être témoin.

M. Ducret a lu ensuite un discours sur la nécessité des changemens à opérer dans le système de l'éducation actuelle.

« Nos facultés étant ou physiques ou intellectuelles, a-t-il dit, l'éducation doit se proposer deux objets essentiels : 1.° la conservation de la santé et le perfectionnement de nos facultés physiques; 2.° le développement et le perfectionnement de notre intelligence. »

« La véritable source de l'éducation est obscurcie par les erreurs et les préjugés : sa marche est arrêtée par une routine aveugle. Dans les classes aisées, l'éducation physique a pour résultat ordinaire de priver l'homme des qualités les plus nécessaires aux besoins de la vie, telles que la force, l'adresse et l'agilité, et d'être pour lui une source de langueur, d'incommodités et de souffrances. L'influence de cette éducation sur les facultés intellectuelles, présente des inconvéniens et des dangers plus graves

encore. Elle communique à l'âme les vices de nos facultés physiques, c'est-à-dire leur foiblesse, leur irritabilité, d'où semblent naître les passions sensuelles, la pusillanimité, l'inconstance et la mobilité du caractère, ainsi que la versatilité de nos goûts et de nos sentimens. (1) »

« Dans les classes laborieuses, l'éducation, (si toutefois on peut donner ce nom aux habitudes pénibles qui la constituent en grande partie), tend à porter dans les facultés morales, la roideur et la dureté des organes physiques, d'où paroissent provenir l'insensibilité d'âme, la grossièreté et l'abrutissement de l'esprit, l'opiniâtreté du caractère, et la véhémence des passions. Quant à l'éducation morale, la masse de la population n'en reçoit pas, ou celle qu'on lui donne est insuffisante. Elle se borne à des soins presque mécaniques, à des connoissances préliminaires ou de peu d'utilité, à quelques légers exercices de mémoire, ou de foibles efforts d'attention pour l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul, qu'accompagne une étude très-superficielle des devoirs de l'homme envers Dieu, le prochain et lui-même. Ces germes d'éducation n'ont pas le temps de s'enraciner, de croître et de fructifier, et ne peuvent par conséquent former et diriger les habitudes de la vie entière.

(1) « Il existe dans notre éducation, comme dans nos habitudes, des causes corroborantes et des causes débilitantes qui réagissent successivement du physique au moral; on doit chercher à les modifier et à les combattre les unes par les autres, puisque de leur usage sagement combiné et balancé, peut résulter l'heureux équilibre de l'organisation. »

« Au moment où l'intelligence de l'homme du peuple commence à se développer et où il pourroit en diriger les progrès vers l'amélioration de son être, ou les appliquer au perfectionnement de l'art ou de la profession qu'il doit suivre, on suspend tout exercice de ses facultés intellectuelles, pour l'assujettir à un travail monotone et abrutissant, sans penser que son art ou sa profession est susceptible de théorie, et qu'on auroit pu y adapter l'usage de quelques connoissances scientifiques. On ne craint point par ce genre de travail d'astreindre l'homme aux fonctions d'une mécanique et de le mettre de niveau avec l'animal compagnon de son labeur. Ainsi l'artiste, l'artisan, le cultivateur, ignorent les principes et les notions les plus vulgaires des professions qu'ils exercent et enseignent; ils ne peuvent se rendre aucun compte raisonné des élémens et des connoissances qu'elles exigeroient. Ils vont à leur but sans être assurés des moyens d'y parvenir. Ils ne sauroient ni améliorer, ni innover, et les moindres essais peuvent les conduire à leur ruine. Ils ne possèdent qu'une routine aveugle et remplie de dégoûts, tandis qu'on eut pu faciliter, perfectionner et même ennoblir leur travail, en choisissant, dans les principes et dans les méthodes des sciences, tout ce qui est susceptible d'applications fréquentes et d'un grand intérêt pour les arts habituels et pour les usages de la vie. »

« Sous d'autres rapports non moins essentiels, la partie intellectuelle de l'éducation est aussi nécessaire à la classe laborieuse que la partie physique aux classes aisées, puisque l'une et l'autre classes sont pourvues des mêmes facultés et ont droit aux mêmes avantages. Priver la masse du peuple des bienfaits d'une éducation appropriée à ses besoins réels, c'est blesser les lois de l'équité naturelle, c'est avilir l'espèce humaine, c'est diminuer ses moyens de bonheur et détruire les principaux élémens de la prospérité sociale. »

« Quelle que soit la destination de l'homme dans la Société, la culture de ses facultés intellectuelles est nécessaire pour adoucir ses mœurs, polir son caractère, soulager ses maux, charmer ses loisirs, reposer ses facultés physiques, guider son travail et le conduire vers un but plus certain. Elle servira à donner une sage direction à ses idées, à remplir le vide de son imagination, et à fermer l'entrée de son âme aux pensées coupables et aux passions sensuelles ou abrutissantes. Enfin ce n'est que par elle qu'il arrivera au complément de son être et au perfectionnement dont il est susceptible. De l'éducation physique et intellectuelle, dit un philosophe moderne (Massias), dépendent le règne du vice et de la vertu, la dégradation des individus et des peuples. »

« Il seroit temps de cesser d'en agir pour notre corps, comme s'il ne fut composé que d'intelligence, et pour notre intelligence, comme si elle n'étoit

que matière. Dans les classes aisées, nous voulons combattre les effets de la mollesse, par les moyens les plus capables de l'entretenir, et dans les classes laborieuses, nous cherchons à modifier les organes intellectuels par les seules habitudes qui puissent en augmenter la rudesse et la grossièreté. Nous aspirons à la rigidité des mœurs spartiates avec l'éducation des Sybarites, et à l'atticisme des Grecs avec l'éducation des Scythes. C'est ainsi que nous mettons les classes élevées dans l'impossibilité de parvenir au développement et au perfectionnement des facultés physiques, et que les autres classes de l'état, par leur éducation et leurs habitudes, sont hors d'état d'arriver au développement et au perfectionnement des facultés intellectuelles. Les lois de la nature sont violées et interverties, les rapports et l'harmonie qui doivent exister entre les différentes parties de notre être sont détruits ou troublés. C'est sans doute à ces deux causes qu'on peut attribuer ce mal-aise physique et moral dont l'homme est tourmenté dans toutes les situations de la vie, et ces vices si opposés qui sont le partage des deux classes principales de la Société, et d'où proviennent les obstacles insurmontables qui se sont opposés jusqu'ici à l'amélioration de l'espèce humaine. »

L'auteur, après avoir signalé le mal, croit pouvoir en indiquer le remède, dans l'adoption de quelques-uns des exercices gymnastiques, appropriés à nos usages et à nos mœurs, ainsi que dans l'étude

et la pratique des arts mécaniques : voilà pour les classes aisées. Pour ce qui concerne la classe laborieuse, M. Ducret recommande l'application aux arts et métiers, des principes les plus simples et les plus utiles de la géométrie et de la mécanique. Il pense qu'on pourroit y ajouter l'étude de la musique ou du chant, suivant la pensée de Lycurgue, qui ordonna aux jeunes Lacédémoniens de faire marcher de front, l'étude de la grammaire et de la musique, ainsi que les exercices gymnastiques.

M. le docteur Pyot a lu une notice sur le *cornouiller sanguin*, arbrisseau commun dans le Jura, où il est connu vulgairement sous le nom de *savignon*, et qui, depuis deux ans, est devenu l'objet d'une attention particulière, à raison de l'huile que l'on retire de ses fruits, et dont on a fabriqué en 1825, mais surtout en 1826, une grande quantité dans le canton de Clairvaux.

Il y a long temps que les naturalistes savent que l'on peut retirer des fruits du cornouiller sanguin une huile bonne à brûler, et propre à fabriquer du savon, comme l'ont constaté Casagrande, Chancey et Sarton, mais les habitans de la campagne ignoroient encore le parti qu'ils pouvoient retirer de cet arbrisseau qui croît presque par-tout, et se multiplie de semences, de rejettons, de marcottes, de boutures et par éclats de racines.

Leur industrie, éveillée par le besoin, cherchera sans doute à perfectionner la fabrication de cette

huile qui, jusqu'à présent, n'a pas été suffisamment débarrassée du mucilage qui s'y trouve en abondance, et rend son usage moins avantageux.

M. Ducret a terminé la séance par la lecture de la fable suivante :

LES DEUX ORMEAUX,

OU LA CONSOLATION DANS LE MALHEUR.

Auprès d'un vaste étang, sur ses bords élevés
Végétoient deux ormeaux tristement isolés,
Sans appui, sans soutien, exposés aux injures
Du cruel aquilon. En soupirs, en murmures,
Le plus foible d'entre eux exhaloit sa douleur,
Et croyoit par sa plainte adoucir son malheur;
Son compagnon lui dit : ô toi que l'infortune
Sut lier à mon sort, faisons cause commune;
Accepte mon soutien : crois-moi, près d'un ami,
Lorsqu'on est malheureux, on ne l'est qu'à demi.
Pour supporter nos maux, sur cette affreuse plage,
Tenons-nous embrassés, nous braverons l'orage.

La Société d'Émulation a procédé, après la séance publique, à l'élection de ceux de ses officiers dont les fonctions sont annuelles, et le scrutin a donné le résultat suivant :

Président annuel de la Société d'Émulation du Jura : M. Nicod-de-Ronchaud, conseiller de Préfecture, et membre de la chambre des députés.

Vice-Président : M. Camuset, curé de Lons-le-S.

Secrétaire adjoint : M. Houry, ingénieur du cadastre.

Trésorier : M. Perrin, avocat.

PRIX PROPOSÉS POUR 1827.

La Société d'Émulation du Jura distribuera, dans sa séance publique du 16 novembre 182[illegible], deux prix consistant chacun en une médaille d'or de la valeur de 200 francs.

L'un sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire ayant pour objet de signaler à la reconnoissance de leurs concitoyens, les hommes qui se sont fait connoître par des services éminens, rendus dans le département du Jura, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux arts, et aux sciences les plus fécondes en applications utiles.

L'autre prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quelle a été relativement au département du Jura, l'influence, 1.° de la réunion de la Franche-Comté à la France ; 2.° de la division de cette province en départemens ?

Les mémoires envoyés au concours ne pourront renfermer moins de 150 pages. Ils seront adressés francs de port à M. le secrétaire perpétuel avant le 16 octobre 1827. Chaque mémoire doit porter une épigraphe répétée dans un billet cacheté qui renferme le nom de l'auteur.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

SOCIÉTÉ
D'ÉMULATION
DU
DÉPARTEMENT DU JURA.



LONS-LE-SAUNIER,
FRÉD. GAUTHIER, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE.

1827.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 16 NOVEMBRE 1827.

M. Nicod-de-Ronchaud, président de la Société, a ouvert la séance par le discours suivant :

Messieurs,

Dans la séance publique que ramène chaque année l'époque à laquelle nous sommes parvenus, nous portons nos regards tour à tour sur le passé et sur l'avenir. Le premier nous apporte communément une moisson plus ou moins abondante de recherches et de travaux; le second, riche seulement en espérance, nous fait entrevoir d'avance les utiles résultats de nos soins et de nos efforts. Il n'entre point dans mes attributions de vous présenter le tableau des travaux annuels de la société, ce soin appartient à M. le Secrétaire perpétuel, et il s'en acquittera avec l'exactitude et le zèle éclairé dont il vous a déjà

donné des preuves; je me bornerai à appeler votre attention sur un petit nombre d'objets importans, et qui se lient étroitement aux progrès de l'association que vous avez formée.

Un de ceux qui avoient particulièrement excité ma sollicitude étoit l'état de stagnation où sont restés, depuis quelques années, la bibliothèque et le musée de la société. Bien que le défaut d'emplacement convenable vînt opposer un grand obstacle à leur accroissement, j'ai plus d'une fois tenté d'obtenir des livres, machines et objets d'arts; mais mes instances réitérées sont toujours demeurées sans effets, le gouvernement qui enrichit quelquefois de ses dons les bibliothèques des villes, ne reconnoissant point jusqu'à présent d'établissemens départementaux de cette nature. Je n'ai pas été beaucoup plus heureux en ce qui concerne particulièrement l'agriculture, j'ai obtenu néanmoins du ministère de l'intérieur quelques fonds d'encouragement qui, d'après la décision prise par la Société dans sa dernière séance, seront consacrés à des primes destinées à favoriser le repeuplement des bois, et la plantation d'un nombre déterminé de mûriers, noyers, frênes ou tilleuls, selon que le sol et la température des diverses parties du département pourront permettre de l'entreprendre.

Vous vous souvenez, Messieurs, que vous avez renouvelé, l'année dernière, le concours ouvert précédemment pour le meilleur mémoire ayant pour objet de signaler à la reconnoissance de leurs conci-

toyens, les hommes qui se sont fait connoître par des services éminens rendus, dans le département du Jura, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux arts et aux sciences les plus fécondes en applications utiles.

Un mémoire sur ce sujet, adressé à M. le secrétaire perpétuel, a été soumis à l'examen d'une commission. Ses membres, après avoir successivement pris connoissance de l'ouvrage, se sont réunis pour en conférer, et M. Perrin, l'un d'entr'eux, a été chargé de consigner l'opinion de la commission dans un rapport qu'il a effectivement présenté à la société dans sa dernière séance.

Le rapporteur a analysé avec beaucoup de soins le mémoire envoyé au concours; il l'a successivement envisagé sous le rapport du plan, de l'ordonnance, de l'exactitude des divisions, de la justesse des jugemens, de la convenance des transitions, de la pureté et de la correction du style. Ses observations portant la double empreinte du goût et de l'impartialité, ont principalement déterminé le jugement de la Société sur l'ouvrage qui lui avoit été adressé. Je crois devoir exposer d'une manière succinte les considérations qui ont servi de base à ce jugement.

L'auteur ne s'est point borné à une nomenclature par ordre alphabétique ou par ordre de date, des hommes recommandables auxquels le Jura a donné naissance; il a cru devoir adopter de préférence une distribution par ordre de matière au moyen de

laquelle l'histoire de la science pût marcher de front avec celle des individus. Il faut le louer d'avoir choisi un plan favorable au développement du sujet proposé, et de nature à lui permettre de lier entre elles toutes les parties de son ouvrage; mais il eut été à désirer que ses divisions fussent tracées de manière à ne rentrer jamais les unes dans les autres, et il en est plusieurs qui ont paru manquer d'exactitude. Un reproche plus grave à faire à l'auteur, c'est de s'être éloigné tellement des conditions du programme, qu'il semble en avoir en quelque sorte changé le sujet. Le programme avoit pour objet des services *éminens*, et supprimant cette dernière expression du titre de son ouvrage, il s'est attaché à rappeler tous les services, même les moins marquans, qu'ont pu rendre des habitans du Jura. Le programme ne faisoit mention que des services rendus aux arts et aux sciences. L'auteur a consacré près de la moitié du mémoire à présenter une série de services rendus à l'humanité et à la morale publique, distinction qu'il n'a pas établie d'ailleurs avec assez de précision. Sortant d'une manière plus évidente encore des limites qui avoient été fixées, il s'est efforcé de tirer de l'oubli où ils étoient plongés, un grand nombre de noms appartenans à des individus dont l'existence, à peine remarquée de leurs contemporains, n'a laissé aucune trace de services rendus à leur pays. En général on peut lui reprocher d'avoir distribué des éloges avec un peu trop de libéralité,

surtout lorsqu'ils s'appliquent à quelques hommes vivans. C'est en suivant une semblable marche qu'il est parvenu a recueillir plus de 560 noms dans un volume de 516 pages.

D'un autre côté, la Société a remarqué dans cet ouvrage un grand fond d'érudition; elle y a trouvé des matériaux précieux pour l'histoire du pays; quelques parties du mémoire lui ont paru traitées avec talent, et sans approuver la totalité des jugemens qu'il renferme, elle a reconnu qu'ils portoient généralement l'empreinte d'un sentiment de patriotisme qui fait honneur au caractère de l'auteur. Dans un tel état de choses, la Société a vivement regretté de ne pouvoir couronner un ouvrage qui ne remplissoit point les conditions du programme, mais en conservant avec soin dans ses archives un manuscrit auquel elle attache beaucoup de prix, elle a décidé qu'une médaille d'or seroit offerte à l'auteur, en témoignage de reconnoissance pour les recherches aussi vastes qu'utiles auxquelles il s'est livré. Ne voulant pas néanmoins trahir, sans son aveu, l'*incognito* dont il est encore enveloppé, elle a décidé que cette médaille ne lui seroit remise que lorsqu'il se feroit connoître lui-même.

Il faut bien l'avouer, Messieurs, il étoit difficile d'obtenir sur le sujet donné un ouvrage qui répondît entièrement à l'attente de la Société. Les circonstances dans lesquelles beaucoup d'hommes ont marqué, sont trop récentes pour qu'on puisse devancer à

leur égard le jugement impartial de l'avenir. Peut-être devons-nous nous borner à recueillir sur l'histoire de nos contemporains des matériaux qui seront plus tard mis en œuvre. Si vous partagez cette manière de voir, vous ne remettrez point au concours, en ce moment, le sujet dont nous venons de nous occuper.

Il n'en sera pas de même, je pense, de celui que vous avez ouvert, l'année dernière, pour le meilleur mémoire relatif à cette question: *Quelle a été relativement au département du Jura*, 1.° *l'influence de la réunion de la Franche-Comté à la France*; 2.° *de la division de cette province en départemens?* Ce sujet d'un grand intérêt n'a point encore été traité, et vous jugerez sans doute convenable de prolonger le concours dans les termes où le programme l'avoit annoncé.

Appelé dans votre dernière séance publique à présider encore cette Société, pendant l'année qui vient de s'écouler, j'ai senti vivement, Messieurs, tout ce qu'avoit d'honorable ce nouveau témoignage de votre bienveillance. Pourquoi faut-il que j'aie à vous offrir encore une fois l'expression des regrets que j'éprouve de n'avoir pas mieux justifié votre confiance! Éloigné du département pendant la durée d'une session législative longtemps prolongée, j'espérois, à mon retour, pouvoir m'occupper avec vous de quelques-uns des objets auxquels s'appliquent nos recherches communes; mais à peine venois-je de quitter la capitale, qu'entraîné dans les Pyrénées

par des motifs impérieux de santé, je me suis vu forcé de renoncer à mes projets. J'ai visité avec intérêt les villes de France les plus populeuses; j'ai parcouru une vaste étendue de pays, riches en vestiges d'antiquité et monumens des arts, en beautés naturelles, et en productions variées par la diversité de climats et de température. Eloigné de mon pays mais portant toujours son souvenir avec moi, je le comparois sans cesse avec ceux dont je cherchois à apprécier les richesses et les besoins, et j'ai aquis la conviction que si quelques départemens particulièrement favorisés de la nature, ou plus à portée de recevoir cette impulsion forte, et ces secours multipliés que féconde d'ordinaire le voisinage des grandes cités, ont dévancé le nôtre dans l'application de quelques découvertes utiles, le Jura peut tenir néanmoins, et tient déjà une place satisfaisante parmi les départemens dans lesquels l'activité, l'esprit d'ordre, et l'industrie des habitans, leur assurent les avantages d'une existence honorable. Que cette conviction, Messieurs, en nous donnant un juste sentiment de nos forces, ne nous fasse point illusion sur ce qui nous reste à acquérir encore. Notre agriculture a fait des progrès, mais quelques terrains sont en friches, quelques localités restent sous l'influence d'une aveugle routine; notre industrie s'est perfectionnée, mais quelques-unes de ses branches manquent de développement. Le Jura nous offre une grande variété de terrains, d'expositions et de température: mettons à

profit cette disposition pour obtenir du sol et livrer à l'industrie des productions nouvelles. Qu'une louable émulation nous affranchisse du tribut que nous payons encore à l'étranger, pour des objets que nous pouvons nous procurer nous-mêmes. Multiplions les encouragemens, provoquons les perfectionnemens en tous genres, et nous trouverons, Messieurs, une récompense bien douce de nos soins et de nos efforts, dans l'influence qu'ils auront exercée sur l'aisance et la prospérité du pays

Après ce discours, M. le docteur Guyétant, secrétaire perpétuel, a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

L'obligation de vous rendre compte, en séance publique, de tout ce qui a été communiqué à la Société d'Émulation, par ses nombreux collaborateurs, devient un devoir agréable à remplir, depuis que ce concours de travaux et de zèle, révèle les talens et le patriotisme auxquels notre établissement a donné l'essor, et commence à justifier déjà nos premières espérances.

La Société dont les relations s'étendent et se multiplient chaque année, tant au dedans qu'au dehors

de notre département, reçoit aussi, chaque année, un tribut plus considérable en productions scientifiques et littéraires, et en observations d'un intérêt général ou local.

Je vais avoir l'honneur de vous présenter une succinte analyse de ces diverses productions, dues, pour la plupart, à des membres de la Société, et je les classerai dans les trois grandes divisions des sciences, de la littérature, et des arts.

Depuis que les sciences mathématiques ont pris, en France, un si brillant essor, nos compatriotes se sont distingués surtout par leur ardeur à les cultiver, et plusieurs se sont rendus capables de les professer avec distinction.

De ce nombre est notre jeune confrère, M. Étienne Bobilier de Lons-le-Saunier, qui, sorti de cette école polytechnique à laquelle le Jura a fourni tant d'élèves studieux, et qui a donné à la France tant d'hommes à grands talens, est allé, dès son début, prendre place parmi les professeurs de l'école royale des arts et métiers établie à Châlons-sur-Marne.

Il vous a déjà fait hommage des deux premiers livres des *Principes d'algèbre* qu'il a publiés; dans son troisième livre qui complète l'ouvrage, et qu'il a déposé dans votre bibliothèque, M. le professeur Bobilier a considéré les rapports, les proportions, les progressions et les logarithmes. Il a marqué les rapports ordinairement inaperçus, en y joignant quelques problèmes très-propres à piquer la curiosité.

Il a traité les proportions et les progressions avec une étendue convenable, des détails et une clarté que l'on ne sauroit trop remarquer; enfin, sa théorie des logarithmes est complète, et l'usage de ces nombres artificiels est expliqué avec un développement et des applications qu'on chercheroit vainement ailleurs.

Vous devez à M. Mouchet d'Orgelet, ancien professeur de physique, la première partie d'un recueil d'observations qu'il a faites sur les diverses branches de la science qu'il enseignoit; observations peu susceptibles d'analyse, mais que vous jugerez probablement dignes de paroître dans les rapports que vous publiez annuellement, lorsque leur auteur en aura terminé le recueil. Forcé à une retraite prématurée, ce laborieux collaborateur de la Société d'Émulation, a voulu que notre museé s'enrichit du cabinet de physique qu'il avoit formé à ses frais, et en grande partie de ses propres mains, et que cette offrande devînt le principe d'un établissement scientifique destiné à populariser une science d'une application usuelle à la plupart des arts mécaniques.

Parmi les causes qui menacent si fréquemment l'existence de l'homme, il n'en est point sur lesquelles la médecine préservative doive plus particulièrement éclairer le peuple, que sur les principes vénéneux de certains végétaux dont, par l'effet d'une funeste habitude, d'une confiance irréfléchie, ou d'une

ressemblance trompeuse, les habitans des campagnes périssent souvent victimes.

C'est dans ces vues que M. le docteur Pyot a communiqué à la Société une observation d'empoisonnement par l'usage imprudent des semences de l'Épurge, *Euphorbia lathyris* de Linnée, plante connue dans nos campagnes sous le nom de *Cartepuce*, et à laquelle les paysans ont souvent recours pour se purger.

C'est dans le même esprit que votre secrétaire perpétuel vous a fait part de deux observations de nature analogue. L'une offre un cas d'empoisonnement suivi d'une mort prompte, qui s'est présenté l'été dernier, dans la commune de Mirebel, chez un enfant de six ans, pour avoir mangé, dans la forêt, quelques fruits de Belladone, qui, par leur forme, leur couleur et leur saveur douceâtre, ont de la ressemblance avec les cerises noires.

L'autre observation offre un exemple de l'empoisonnement de toute une famille de pauvres cultivateurs, pour avoir mangé des champignons mal choisis. Mais, dans ce dernier cas, les secours de l'art furent administrés à temps utile et prévinrent la mort de ces infortunés.

De semblables accidens qui se renouvellent assez souvent dans notre pays, ont suggéré à votre secrétaire perpétuel le projet de publier un tableau de tous les végétaux vénéneux ou suspects qui croissent dans le Jura, de les désigner sous leurs noms vulgaires, ou ceux qu'on leur donne en patois dans

les différens cantons, et d'en mettre la description à la portée des habitans de la campagne, pour qu'ils puissent les reconnoître et éviter d'en faire usage.

Un attrait particulier nous porte à rechercher les restes des anciens monumens, et à les interroger sur les mœurs et les coutumes des peuples qui ont autrefois habité le sol où nous vivons. Parmi les membres de la Société qui se livrent à une semblable étude, nous devons nommer avec reconnoissance M. Baudot, président de la Société archéologique du département de la Côte-d'Or et membre de l'académie de Dijon ainsi que de la Société d'Émulation du Jura.

Ce laborieux correspondant nous a adressé un mémoire intitulé: *Considérations sur l'histoire de l'art en France, dans le temps du moyen âge et gothique, particulièrement en ce qui concerne la religion chrétienne en Bourgogne.*

Par *l'histoire de l'art*, M. Baudot entend celle de la sculpture et de l'architecture appliquées aux momonumens religieux. Cependant la partie la plus notable de ses *considérations* se compose de l'histoire de nos théogonies, depuis les Druides jusqu'aux sorciers du 17.e sciècle. L'auteur y montre d'abord la religion primitive, puis la religion dégénérée, les divinités gauloises, les divinités égyptiennes introduites chez les Celtes, puis les dieux de la Grèce et

de l'Italie, apportés dans les Gaules par les Romains ; puis la continuation des anciens rites depuis l'établissement de l'évangile ; puis, enfin les prétendus sabbats et les mille et une superstitions qui nous restent encore de l'héritage du polythéisme. L'auteur insiste surtout, lorsqu'il passe d'un culte à un autre, sur les espèces de transactions entre ces cultes mêmes, pour s'établir dans le pays, sur la tolérance des uns et sur les ménagemens des autres.

L'ouvrage renferme des détails fort curieux mais qui ne souffrent pas l'analyse. M. Baudot a joint à son envoi une copie extraite d'un ancien manuscrit, d'une complainte sur Bonne d'Artois, seconde femme de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, morte en 1428 et inhumée à Dijon.

Cette petite pièce de vers doit nous intéresser particulièrement, comme production d'une muse Franc. Comtoise, car elle est de Guillaume ou d'Antoine de Vaudrey qui se distinguoient surtout en 1443.

Un autre membre de l'académie de Dijon, que la Société d'Émulation vient d'admettre au nombre de ses correspondans, M. Maillard de Chambure, vous a fait hommage d'un mémoire sur un fragment d'une statue du dieu Apis trouvé en 1822, dans le département de la Côte-d'Or, sur le plateau du mont *Auxois*, près Semur, où s'élevoit jadis la grande et célèbre ville d'*Alexia*.

L'auteur a joint à son mémoire un dessin à la

plume représentant le sujet de la dissertation, qui est un pied de bœuf reposant sur un œuf; et ses savantes investigations le conduisent à établir, 1.° que le culte d'Apis a existé dans la Gaule, et que les habitans du *Pagus alexiensis* lui avoient élevé des autels; 2.° que le fragment trouvé dans les ruines d'Alexia se rapporte au culte de ce dieu; 3.° que le symbole de l'œuf placé sous son pied doit s'entendre du pouvoir d'Apis ou du soleil, sur la terre figurée par l'œuf.

L'exploration des cavernes qui a fourni, surtout depuis quelques années, des faits si curieux à l'histoire naturelle, en fournit aussi quelquefois qui se rattachent à l'histoire civile et méritent d'être recueillis.

On sait que nos montagnes renferment un grand nombre d'excavations plus ou moins spacieuses, connues dans le pays sous les noms de grottes et de *baulmes* ou *balmes*.

Quelques-unes, suivant les traditions locales, ont servi d'asile aux habitans de la contrée, dans des temps de guerre ou de persécution; quelques autres portent encore les noms des pieux solitaires qui y ont cherché des retraites, et d'autres enfin passent pour avoir servi de repaire à des brigands qui, à différentes époques, ont désolé notre pays.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on découvre de temps en temps des faits qui attestent que des hommes les ont non-seulement habitées, mais y

ont même terminé leur vie, ou du moins y ont été déposés après leur mort.

On se rappelle le squelette humain découvert, il y a quelques années, dans une caverne située dans les rochers escarpés de la Frasnée, près Clairvaux, et dont l'ouverture est d'un accès si difficile que, pour y pénétrer, il faut s'y faire descendre depuis le rocher qui la domine, au moyen d'une corde d'une trentaine de pieds de longueur. C'est de cette manière que s'y introduisit, pour prendre un nid d'aigle, un paysan qui fut fort étonné d'y trouver un grand squelette près duquel étoit une épée de forme particulière, qui est représentée dans l'annuaire de la préfecture du Jura pour l'an 1814.

Un fait analogue a été recueilli par M. le docteur Dumont, d'Arbois, qui vous a adressé, à ce sujet, la notice suivante :

« De vieilles traditions, plus ou moins ridicules, ont laissé au peuple des environs d'Arbois l'idée que les ruines du Château de la Châtelaine recèlent des trésors, et déterminé, à différentes époques, quelques cultivateurs à y faire des fouilles. Quoiqu'elles aient été toujours infructueuses, on ne s'est point rebuté, et de nouvelles recherches ont encore été tentées dans le mois de juillet 1825. »

« Ces dernières ont été faites dans une vaste caverne d'où sort la principale source de la *Cuisance*. Des curieux avoient, il y a 10 ou 12 ans, remarqué dans une partie élevée de cet antre obscur, des fragmens

de poterie, des os humains disséminés, du charbon, et des traces de l'action du feu imprimées sur la voûte; choses d'autant plus extraordinaires qu'on ne peut arriver à cette partie de la caverne qu'au moyen d'une échelle de 20 à 25 pieds de longueur, et après avoir traversé une vaste étendue de la caverne ordinairement submergée, et inabordable hors les temps de sécheresse. »

« Dans les dernières recherches auxquelles ont pris part quatre artisans d'Arbois et de Mesnay, on a découvert deux squelettes humains entiers, gissans sous une large pierre en forme de tombe, et si lourde que les quatre explorateurs, quoique forts et robustes, ont eu de la peine à la renverser. Les deux squelettes de grandeur différente représentoient, l'un un adulte de taille moyenne, l'autre un enfant de 7 à 8 ans. Ils avoient la face tournée en haut, et les pieds dirigés au midi; au côté droit du plus grand étoit un couteau en bronze dont le manche pourri est tombé en poussière. L'extrémité de ce manche étoit garnie d'un ornement en cuivre, de forme ronde et semblable à un couvercle de pipe. Deux longues épingles, aussi en bronze, étoient au côté gauche de ce squelette sur la poitrine duquel se trouvoit un certain nombre de petites portions de fil de cuivre contourné en spirale. »

« Les explorateurs ne cherchoient pas des objets historiques, aussi n'ont-ils fait aucune attention à la tombe; elle a été brisée, précipitée dans la pre-

mière partie de la caverne, et ensuite couverte des déblais résultant de la continuité des fouilles. »

« J'ai visité cette caverne, dit M. le docteur Dumont, en septembre 1825 et en janvier 1826, accompagné de quelques curieux qui en ont levé plan, et lui ont trouvé environ 600 mètres de profondeur sous une épaisseur d'environ 200 mètres de rochers. Elle paroît être l'ouvrage des eaux; sa température étoit, lors de ma visite de janvier, de 6+o au thermomètre de Réaumur, tandis que celle de l'air extérieur étoit de 8 — o. Nous avons encore recueilli des fragmens de poterie; mais ce qui a le plus fixé notre attention ce sont des fissures placées au fond de la caverne qui, en été, transmettent un courant d'air capable d'éteindre une chandelle, et qui, au mois de janvier, par un froid de 8 degrés, attiroient avec autant de force l'air de la caverne, ce qui annonce le voisinage d'une autre vaste et profonde caverne dont la découverte, d'après la disposition des lieux, n'est pas difficile, et qui peut offrir de curieux résultats. »

M. le docteur Dumont a joint à sa notice, le couteau de bronze dont la lame, depuis sa découverte, a été rompue en essayant de la ployer, les épingles, les fils de cuivre tournés en spirale, des fragmens de poterie particulière, des portions de crâne humain, et quatre dents parmi lesquelles il s'en trouve appartenant à la première dentition.

Ces objets sont déposés au musée départemental.

Rien n'excite plus le zèle de celui qui consacre à son pays toutes ses facultés et son existence même, que l'espérance de vivre dans la mémoire des hommes; et sous ce rapport nous devons voir avec intérêt les travaux de ceux qui cherchent à arracher à l'oubli, les noms des individus qui se sont rendus recommandables par des talens ou des services éminens.

Indépendamment de l'ouvrage qui a été envoyé au concours ouvert par la Société, et sur le mérite duquel M. le Président vous a fait un rapport particulier, nous avons reçu de M. Pallu, conservateur de la bibliothèque de la ville de Dole, la première partie d'une biographie de cet arrondissement.

Quoique les recueils de ce genre encourent, en général, le reproche d'excéder les justes limites, et de renfermer beaucoup trop de noms obscurs, il faut avouer que le sentiment dans lequel un pareil défaut prend sa source, porte en quelque sorte son excuse avec lui, et nous ne pouvons qu'encourager notre nouveau confrère à continuer ses recherches biographiques dans un arrondissement qui compte beaucoup de noms historiques, et où il est né des hommes tels que Jaques de Molai, Charles Dusillet, et ceux qui défendirent si héroïquement la ville de Dole en 1479.

La Société d'Émulation qui se fait un devoir de



signaler tous les travaux, tous les efforts qui ont pour objet de propager, dans ce département, le goût des sciences et des arts, doit mentionner ici le zèle avec lequel plusieurs de nos collègues de Dole, sous la protection d'une administration municipale à laquelle on doit déjà un musée intéressant et une bibliothèque fort considérable, ont organisé dans cette ville une école gratuite où l'on enseignera non-seulement le dessin, la sculpture, la géométrie, la physique et la chimie appliqués aux arts, mais encore l'agriculture et l'histoire naturelle.

En félicitant notre département de compter déjà deux écoles d'application aux arts, M. le baron Charles Dupin, de l'académie des sciences, a fait hommage à la *Société* d'Émulation, de la carte figurative de l'instruction populaire en France, carte dans laquelle le Jura fait partie de la zône la plus éclairée du royaume, circonstance qu'il est honorable de rappeler à la Société.

L'éloquent et zélé promoteur de l'industrie française nous a fait hommage aussi d'un ouvrage élémentaire, intitulé le *Petit Propriétaire*, dans lequel il a réuni et exposé avec clarté les principes les plus sûrs de l'économie domestique et de l'industrie agricole.

La poésie a aussi payé son tribut à la Société d'Émulation, et M. Laumier, du Jura, homme de

lettres établi depuis long-temps à Paris, nous a adressé deux pièces de vers. Dans la première, l'auteur exprime le regret de vivre loin de son pays natal, et dans la seconde, il peint les douces émotions qu'il a éprouvées en revoyant, après une longue absence, les bords rians du Doubs, près desquels il a reçu le jour.

Nous citerons, de la première pièce, les stances suivantes :

Je plains celui dont l'âme énervée et flétrie
Reste froide à l'aspect des champs de sa patrie,
De l'enceinte sacrée où dorment ses aïeux ;
Et qui parcourt les bois, les prés et le rivage
Témoins encore vivants des jeux de son bel âge,
Sans que des pleurs d'amour viennent mouiller ses yeux.

Banni, depuis trente ans, des lieux qui m'ont vu naître,
Loin de moi j'ai laissé la moitié de mon être,
Sur un sol étranger je souffre et je languis ;
Ainsi que les hébreux captifs à Babylone,
Je suspends aux Cyprès mon luth et ma couronne,
Et m'assieds sur la rive en pleurant mon pays.

De la France et du monde en vain la capitale
A mes regards surpris, avec orgueil, étale
Son luxe, ses beaux arts, et leurs charmes touchans;
Mon cœur désenchanté se révolte et murmure,
Et mon œil inquiet demande à la nature
Un spectacle conforme à mes premiers penchans.

Tous les ans nos jardins se couvriront de roses,
Nos champs d'épis, nos prés de fleurs fraîches écloses,
Et je ne verrai point ces grâcieux tableaux !
Du creux de leurs rochers les nymphes des fontaines
Verseront, en riant, leurs urnes dans nos plaines
Et je n'entendrai point le doux bruit de leurs eaux !

Mais pourquoi donc ainsi dans mon âme affoiblie,
Nourrir ces noirs enfans de la mélancolie,
Ces pensers douloureux qui troublent ma raison?
Pourquoi ne pas garder la flatteuse espérance
Que les bois qui jadis abritoient mon enfance
Ombrageront encor ma dernière saison?

Tu me reverras pauvre, ô ma douce patrie!
Je ne possède rien sur la rive chérie
Qu'appellent tant d'amour, de pleurs et de regrets;
Mais les bois ont encor pour moi de frais ombrages,
Les bords charmans du Doubs, des fleurs et des bocages,
Les nymphes, des baisers, et les dieux, des secrets.

Eh! quels sont mes besoins? que faut-il au poète?
Qu'au déclin de mes ans je trouve une retraite
Sous le chaume ignoré du plus humble pasteur;
J'y vieillirai content si je puis, dès l'aurore,
Chaque jour retrouver et saluer encore
Les champs du *Val-d'Amour* et son ciel enchanteur.

J'emporterai mon luth dernier bien qui me reste,
Le seul que m'ait laissé la colère céleste,
Mon luth, source pour moi d'un si noble plaisir;
Et dans le sein des dieux qui m'ont donné la vie,
En paix, j'exhalerai sur une rive amie
Et mon dernier accord et mon dernier soupir.

La seconde pièce de vers adressée par M. Laumier, mérite d'être citée presque tout entière :

Après vingt ans d'exil, je t'ai donc encor vue
Épandre au loin tes flots et féconder nos champs,
Chaste nymphe du Doubs! Combien mon âme émue
Retrouve près de toi de souvenirs touchans!

Ces rives que ton onde en murmurant caresse,
Sont de mes premiers jeux le théâtre charmant,
C'est dans ces prés fleuris que mon cœur plein d'ivresse
Soupiroit, étonné d'un nouveau sentiment.

J'étois jeune, enivré d'espoir et de courage,
Je ne rêvois que jours tissus de soie et d'or,
J'ai vieilli ballotté par les vents et l'orage,
Eh bien! ces jours heureux mon cœur les rêve encor.

O douce illusion! éternelle puissance!
Tu tiens tous les mortels attachés à ton char,
Dans tes bras caressans tu berces notre enfance,
Tu séduis l'âge mûr, et soutiens le vieillard.

Grâce à toi, je remonte aux jours de ma jeunesse,
Et souris, en secret, à plus d'un souvenir,
Je jouis du bonheur qu'espère ma vieillesse,
Quand, peut-être, pour elle il n'est point d'avenir.

Je me vois au milieu des déités champêtres,
Goûtant un doux repos prix d'un travail heureux;
Foulant le sol natal où dorment mes ancêtres,
Et bercé de l'espoir de dormir auprès d'eux.

Pour tout bien, je possède une simple chaumière
Au milieu d'un jardin fécondé par mes soins,
Un bosquet où du jour j'évite la lumière,
Et n'ai de mon bonheur que les dieux pour témoins.

Que les dieux!.... eh pourquoi?.... verrois-je avec envie
Ces jeux que mon enfance aimoit à partager?
Délices d'un autre âge, au déclin de ma vie,
Je veux vous voir encore et vous encourager.

Ai-je fermé ma porte à l'amitié touchante?
Elle qui, tant de fois, vint essuyer mes pleurs!

Eh! non, non, je la vois toujours plus consolante,
Sur mes cheveux blanchis répandre encor des fleurs.

Quand l'hiver s'est placé sur son trône de glace
Je brave les autans, et j'aime à m'égayer
Des récits effrayans que me fait à voix basse
Un vieux et bon voisin assis à mon foyer.

Mais quand vient le printemps éveiller la nature;
Je quitte avec gaîté mon champêtre manoir;
Je m'égare à travers les fleurs et la verdure,
Et respire à plaisir l'air embaumé du soir.

Je monte à pas pesants cette agreste colline
Qui porte avec orgueil le nom d'un palladin:
Enivré des parfums qu'exhale l'aubépine
J'attends sur l'horizon l'étoile du matin.

Assis au bord du Doubs sous ces chênes antiques
Dont le feuillage entoure et ferme nos vallons,
Je module, parfois, quelques chants poëtiques,
Et de mon luth vieilli je tire encor des sons.

. . . .

O Nymphe de Gujans, nymphe aimable et discrète,
Je viens te saluer sous ton roc écarté,
En répétant tout bas les accords du poète
Qui te fait partager son immortalité.

. . . .

Ainsi rêvant sans cesse aux lieux qui m'ont vu naître;
Tels sont pour moi les biens que j'ose envisager;
Et le sort inhumain m'a condamné peut-être
A vieillir et mourir sur un sol étranger!

Dans une notice sur quelques points d'amélioration de l'agriculture de la province de Franche-

Comté, M. Gerrier rappelle l'importance des prairies tant naturelles qu'artificielles, les soins qu'exigent ces deux sortes de propriétés, les irrigations qui conviennent aux premières et la législation qui régit le droit de prise d'eau.

Notre confrère indique les divers engrais et amendemens qui conviennent aux diverses natures de terres, les plantes vénéneuses et parasites dont il est utile de purger les prairies naturelles. Il rappelle la manière de renouveler celles qui sont usées, et fait l'énumération des plantes dont il convient de les repeupler.

Passant aux prairies artificielles, dont l'utilité est aujourd'hui bien démontrée, il décrit successivement la luzerne, le sainfoin, et le trèfle des prés, les terrains qui leur sont propres, et le mode de culture qui leur convient. Il retrace les conseils dictés par les meilleurs agronomes sur l'époque la plus favorable à la fauchaison, les soins à donner aux fourrages, leur emploi dans la nourriture des animaux, les maladies auxquelles l'abus de ces fourrages peut donner lieu, et les remèdes à employer en pareil cas. . . . .

M. Gerrier nomme les autres plantes avec lesquelles on peut former des prairies artificielles. Il propose d'encourager par des primes distribuées avec solennité l'amélioration des diverses races d'animaux domestiques, et recommande les précautions propres à prévenir leur dégénération. . . .

Après avoir rappelé aux habitans des montagnes les avantages d'un assolement plus judicieux et de l'emploi des instrumens qui abrégent les travaux agricoles, il conseille, pour favoriser les améliorations rurales, de prolonger la durée des baux, de réduire à des droits simples les droits d'échange, et de supprimer la vaine pâture ainsi que le glanage, le chaumage, etc.; enfin il réclame, avec tous les amis de l'agriculture, un code rural conforme à leurs vœux si souvent et si inutilement exprimés.

Nous ne suivrons pas plus loin notre confrère qui, dans la dernière partie de sa notice, se livre à des considérations d'un autre ordre en proposant le rétablissement de la puissance paternelle, la conservation et la réunion des grandes propriétés, et autres mesures qui touchent à l'ordre politique et deviennent par cela même étrangères à nos paisibles discussions.

M. le docteur Dumont d'Arbois, nouvellement associé à nos travaux, a transmis un mémoire dans lequel il donne des détails sur une plante vivace de la famille des légumineuses, qui lui paroît très-propre à former des prairies artificielles.

Ayant eu occasion d'observer dans les montagnes du Jura, entre Mouthe et Chaux-Neuve, la végétation vigoureuse de la Gesse à feuilles variables, *Lathyrus heterophyllus* de Linnée, quoique le terrain fut très-maigre et presque stérile, notre con-

frère qui a pensé au parti que l'agriculture pourroit tirer de cette plante, est parvenu à en recueillir de la graine, et en a commencé la culture dès l'automne de 1825, en semant à diverses époques, et dans des terrains de différente nature. Après des essais variés et trois ans d'observations, M. le docteur Dumont annonce à la Société les résultats suivans : « la Gesse hétérophyle est une légumineuse vivace, rustique, dont la racine pivotante s'enfonce à une grande profondeur, et fournit de son collet des tiges dont le nombre augmente chaque année. Cette plante acquiert, en vieillissant, un tel développement, qu'elle forme des touffes capables de donner plusieurs kilogrammes de fourrage sec; mais il importe de couper les tiges près de terre, c'est le moyen de multiplier celles de l'année suivante. »

Cette plante poussant de sa racine des tiges, dont on a compté, dit M. Dumont, jusqu'à 150, il convient de l'espacer de 5 à 6 décimètres au moins, et de la dégager, par le sarclage, du voisinage de toute autre plante, surtout dans les deux premières années. La saison la plus favorable pour la semer ou planter est le mois de septembre, cependant elle a réussi semée en février ou mars.

Quoique cette Gesse soit très-rustique, à en juger par le pays et le sol où elle croît naturellement, un terrain humide, ombragé, ou composé de carbonate calcaire en trop grande proportion, ne lui

convient pas. Il n'en est pas de même d'un terrain argilo-siliceux avec prédominance de silex, surtout en bonne exposition ; toutefois il y a, à cet égard, des observations ultérieures à faire. Notre confrère ne décide pas encore, et présume seulement qu'on pourroit faucher deux fois par an la Gesse hétérophyle, mais qu'on perdroit alors plus de moitié de la graine, en obtenant toutefois un fourrage plus abondant et plus tendre.

Une chose remarquable, dit M. Dumont, c'est la fraîcheur et la couleur verte que conservent, dans la dessication, les tiges et les feuilles de cette plante dont aucune foliole ne tombe même après la maturité complète des graines; à cette époque elle offre encore un bon fourrage, mais un peu dur, et plus convenable aux chevaux qu'à l'espèce bovine.

Enfin la qualité nutritive des semences de la Gesse hétérophyle est encore une circonstance qui doit fixer sur cette plante l'attention des agronomes, et notre confrère les engage à faire de nouvelles observations sur sa culture.

Une des plantes parasites dont la multiplication afflige le plus le laboureur dans le vignoble et la basse montagne, et qui est connue dans nos campagnes sous le nom de *Rougette*, et par les naturalistes, sous celui de *Mélampyre des champs*, *Melampyrus arvensis* Linnée, a été choisie pour sujet

d'expériences tant chimiques qu'économiques et agronomiques, par M. le docteur Gaspard qui vous a adressé un mémoire fort intéressant sur cette plante.

Notre savant confrère commence par l'exposition de ses caractères botaniques et de sa synonimie, il passe ensuite à son histoire naturelle, et aux circonstances qui intéressent le plus nos agriculteurs comme la facilité avec laquelle la *Rougette* se multiplie spontanément de semences en juillet et août, époque de sa maturité, ou lorsque mélangée aux essemens mal choisis, elle est mise en terre avec le froment d'automne.

M. Gaspard qui, l'an dernier, avoit annoncé à la Société que la graine de *Rougette* perdoit promptement sa germinabilité, restreint aujourd'hui son assertion à dire que cette graine conservée avec le blé, à la manière accoutumée, perd sa faculté de germer au bout d'un an ou de quatorze mois environ, et même plutôt, et qu'en conséquence *un moyen sûr de se préserver de cette plante nuisible, consiste à semer du blé vieux.*

Notre confrère affirme qu'en semant par comparaison, à la même époque, comme en août ou septembre, de la graine nouvelle et de la graine vieille d'un an ou plus, on voit celle-ci devenir, dès qu'elle est gonflée par l'humidité, noire comme de l'encre, si elle ne l'étoit déjà, puis se ramollir et pourrir entièrement dans l'espace de dix à douze jours. La graine nouvelle, au contraire, après s'être gonflée,

conserve sa couleur fauve et sa consistance dure, jusqu'à la germination qui survient plus tôt ou plus tard selon la saison et les circonstances.

M. Gaspard, qui cherche de bonne foi la vérité, invite les membres de la Société à répéter ses expériences sur la germinabilité de la *Rougette*, et pour les y engager, il a joint à l'envoi de son mémoire trois paquets de graines récoltées en 1822, 1826 et 1827.

Après avoir épuisé ce sujet, le savant observateur se livre à l'examen de cette graine elle-même, considère toutes ses qualités physiques, et la soumet ensuite à l'analyse chimique, la traitant successivement par l'eau froide, l'eau chaude, l'alkool, l'éther, les acides, les alkalis, et enfin par le feu.

Il résulte de cette analyse que la graine de *Rougette* est composée des substances suivantes :

1.° Beaucoup de matière *caséeuse* ou *caséiforme*, très-oxydable, très-soluble dans l'eau et les alkalis, insoluble dans l'alkool, l'éther et les acides, précipitable par ces derniers et par les astringens, coagulable par la fermentation acéteuse, avec coloration noire, etc.

2.° Une petite quantité d'albumine.

3.° Un peu de matière sucrée incrystallisable.

4.° Une quantité assez notable de gomme-résine très-soluble dans l'eau et l'alkool, insoluble dans l'éther, etc.

5.° Une matière grasse blanche et concrète, qu'on peut considérer comme de la *Stéarine*.

6.° Une huile jaune fluide, ou espèce d'*Oléine*.

7.° Une matière colorante fauve soluble dans l'eau, l'alkool et les alcalis, mais insoluble dans l'éther.

8.° Beaucoup de *corps ligneux*.

9.° Enfin, en produits de combustion, de la potasse, des sulfate, muriate, et peut-être phosphate de potasse, beaucoup de phosphate de chaux, un peu de silice et d'oxyde de fer.

Elle ne contient ni acide gallique, ni tannin, ni amidon, ni souffre, ni carbonate de chaux dans ses cendres.

M. le docteur Gaspard a terminé son travail sur la *Rougette*, par des expériences économiques desquelles il résulte les faits suivans :

1.° La graine de *Rougette* ne renferme pas naturellement la couleur violette dont elle teint le pain. Cette couleur ne s'y développe qu'artificiellement, à peu près comme l'indigo, au moyen de la fermentation ou du levain, et au moyen de la cuisson qui développe un degré de chaleur supérieur à celui de l'eau bouillante.

2.° Cette matière colorante accidentelle dépend de la matière *caséeuse* ou *caséiforme* qui abonde dans la graine, ou elle n'est peut-être que cette même substance modifiée par la fermentation.

3.° La couleur de la *Rougette* se fixe dans le pain de presque toutes les céréales, notamment dans celui de froment, de seigle, et plus encore dans celui

d'orge. Le pain de maïs, et celui de blé noir ou *sarrasin* en sont beaucoup moins colorés.

4.° Cette couleur est très-diffusible, et quelques grains de *Rougette* suffisent pour teindre beaucoup de pain.

5.° La coloration est d'autant plus forte que la graine est plus fraîche ou plus récente.

6.° Le pain ainsi coloré n'est pas sensiblement nuisible à la santé, il paroît seulement un peu plus pesant sur l'estomac, et cause quelquefois une sorte de dégoût, de fadeur et d'inappétence.

7.° On ne connoît, jusqu'à présent, aucun innocent moyen d'empêcher cette coloration, mais on peut la rendre moindre en criblant le froment avant de l'envoyer au moulin, et en n'usant que de blé vieux pour le pain.

8.° Enfin le vrai moyen à employer pour se débarrasser de la *Rougette*, consiste à ne semer que du blé vieux d'un an. Il est utile aussi d'y joindre quelques précautions secondaires, comme de soigner les engrais, de semer du blé bien net, d'arracher au mois de juin la *Rougette* fleurie, et alors facile à apercevoir, de ne point semer blé sur blé, mais de faire succéder à cette céréale du trèfle, du sarrasin, ou des plantes à sarcler.

Un des plus laborieux collaborateurs de la Société d'Émulation du Jura, M. Puvis, secrétaire perpétuel de la Société d'Émulation et d'agriculture de Bourg,

vous a fait hommage d'un très-bon mémoire sur les avantages attachés à la culture du mûrier, et, par suite, à l'élève des vers à soie, que notre confrère fait tous ses efforts pour introduire dans le département de l'Ain. (1)

Toutes les considérations auxquelles se livre M. Puvis sur la probabilité de la réussite des mûriers dans ce département, sont parfaitement applicables à celui du Jura. Elles y sont même confirmées déjà par une expérience ancienne ; mais depuis quelques années la plantation du mûrier est devenu l'objet d'un intérêt plus vif, et l'un de nos nouveaux correspondans, M. Dez, membre de la Société d'agriculture de Dole, a commencé en 1821 des plantations de mûriers qui se composent aujourd'hui de 120 pieds de haute tige, de 200 pieds de buisson et de 2500 en pépinière.

Les expériences qu'il a faites, depuis cinq années, sur les vers à soie, avec le produit de ses jeunes mûriers, ont prouvé que nous pouvions concevoir, dans notre pays, les plus belles espérances de ce nouveau genre d'industrie.

En effet, d'après les renseignemens que M. Dez vous a transmis, les cocons que cet observateur a recueillis en 1824, 1825, 1826 et 1827, ont pu soutenir, sous tous les rapports, la comparaison avec ceux qu'on récolte dans le midi de la France ;

(1) Ce mémoire, très-utile aux personnes qui voudront essayer la culture du mûrier, se trouve à Bourg, chez Bottier, libraire.

la soie qui en provient est légère, élastique, et surtout très-nerveuse, et à la dernière exposition du Louvre, les échantillons de soie envoyés par notre confrère ont produit une véritable sensation, et ont procuré à M. Dez l'honneur de recevoir les félicitations de Sa Majesté, et une médaille d'argent.

La Société d'agriculture de l'arrondissement de Dole, vous a communiqué le résultat du concours de charrues qui a eu lieu le 4 avril dernier, et dans lequel huit charrues ont été essayées comparativement, sous les yeux d'une assemblée nombreuse où se trouvoient même des agronomes des départemens voisins. Les avantages et les inconvéniens de ces différentes charrues ayant été judicieusement appréciés par les laboureurs présens au concours, le prix a été décerné à la charrue du fermier Vernet, demeurant à l'abbaye Damparis, et une gratification a été accordée au charron de M. Monnier, propriétaire.

On a présenté à ce concours un scarificateur à cinq socs qui laboure sur deux pieds de large, et peut même se replier quand on le juge à propos, de manière à servir de houe ou de sarcloir. Cet instrument, dont Mathieu de Dombasle fait un usage habituel pour ses seconds coups, y trouvant une grande économie, ne dépasse pas, quoiqu'établi solidement, une valeur de 15 francs. Notre estimable et zélé collaborateur, M. Dalloz, a présenté à l'assemblée un semoir d'une construction extrêmement

simple, qui n'est sujet à aucune réparation, et qu'on peut se procurer pour la modique somme de trois francs; il a présenté aussi une houe simplifiée au point qu'on peut l'établir solidement pour six francs. Ces deux instrumens ont été offerts par M. Dalloz à la Société d'Emulation.

Vous avez aussi reçu de M. Brune de Souvans, l'un des agronomes les plus expérimentés du Jura, une charrue modèle qu'il a fait construire avec un soin extrême, et qui est particulièrement destinée à rompre les prairies artificielles établies dans les terres compactes.

Indépendamment de ces utiles instrumens qui serviront à faire des expériences comparatives, et pourront offrir des modèles à nos ouvriers, notre musée s'est enrichi, comme nous l'avons annoncé déjà, des instrumens de physique offerts par M. le professeur Mouchet, et de plusieurs objets d'histoire naturelle. M. Charles Domet y a déposé quelques fossiles rares, et M. Tremeau, inspecteur des domaines, a fait don de plusieurs médailles trouvées dans les environs de Cousance.

Nos relations avec la plupart des sociétés savantes du royaume ont enrichi votre bibliothéque d'un grand nombre de mémoires, de dissertations, et de procès verbaux de séances académiques.

Cette année a été doublement heureuse pour la Société d'Émulation, elle n'a à regretter la perte

d'aucun de ses membres et elle a acquis de nouveaux collaborateurs. Notre illustre compatriote M. Molard aîné, de l'Académie des sciences et ancien Directeur du Conservatoire des arts et métiers, a bien voulu accepter le titre de correspondant de la Société d'Émulation. Ce titre a été sollicité par plusieurs personnes tant au dedans qu'au dehors du département, et la Société a agréé M. Maillard de Chambure, de l'académie de Dijon, M. Charles Domet d'Arbois, M. Pallu aîné, bibliothécaire de la ville de Dole, et M. Dez membre de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Dole.

Je ne puis mieux terminer ce rapport qu'en vous apprenant, Messieurs, que le Conseil général du département, en votant, dans sa dernière session, des secours en faveur de la Société d'Emulation, a donné des éloges à son zèle, et consigné, dans son procès verbal, la satisfaction avec laquelle il accueilloit vos travaux et vos efforts.

« La Société d'Émulation du Jura, y est-il dit, a pris un essor qui fait naître les plus précieuses espérances pour le perfectionnement de l'industrie et de l'agriculture, sources premières de la prospérité publique. »

« En votant, comme les années précédentes, la somme de six cents francs, pour l'aider dans les recherches utiles à l'objet de son institution, le Conseil exprime le regret de ne pouvoir mieux seconder ses nobles travaux. »

La lecture du compte rendu étant terminée, M. le docteur Pyot a communiqué à la Société des réflexions sur l'ivresse, et sur l'*acétate* d'*ammoniaque* considéré comme son antidote.

Après avoir regardé l'ivresse comme une exaltation des forces vitales et intellectuelles, et indiqué sa place dans le cadre nosologique, M. Pyot décrit les différens degrés de cet état pathologique, et reconnoît que le médecin doit fixer particulièrement son attention sur celui qui est caractérisé par le délire, la stupeur, ou un état de mort apparente.

Il établit deux genres d'ivresse, selon qu'elle résulte de l'abus des liqueurs spiritueuses, ou de l'impression des gaz venant du dehors ; présente le tableau de l'une et de l'autre, puis se livre à quelques considérations morales sur l'ivrognerie elle-même qu'on ne peut, dit-il, excuser que chez les hommes peu civilisés, livrés à toutes les vicissitudes d'une vie errante, ou d'un climat rigoureux.

Tout en convenant qu'une ivresse légère peut quelquefois avoir son utilité et prévenir certaines maladies, notre confrère regarde comme un paradoxe dangereux, ce proverbe latin que quelques Épicuriens ont adopté :

Si nocturna tibi noceat potatio vini,
Horâ matutinâ rebibas, et erit medicina.

M. Pyot rapporte au mode particulier de la sensibilité et de l'irritabilité de l'épigastre, la grande

facilité avec laquelle quelques personnes s'enivrent, et il fait remarquer que si d'autres résistent plus long-temps aux effets des liqueurs spiritueuses, c'est que chez ces personnes l'action du stimulant a lieu sur un autre organe que le cerveau, sur les voies urinaires par exemple.

Venant enfin à parler de l'*acétate* d'*ammoniaque*, M. le docteur Pyot fait honneur à notre compatriote le professeur Masuyer, de la découverte des propriétés de ce sel dans l'ivresse, et annonce qu'ayant répété les expériences de ce savant, il a recueilli quatre nouvelles observations dont il rapporte les détails à la Société, et qui constatent l'utilité de l'*acétate* d'*ammoniaque* donné, dans l'ivresse, à la dose de 25 à 40 gouttes dans de l'eau sucrée. Cette dose peut être répétée en raison de la gravité des accidens.

Ces réflexions ont été suivies de quelques aperçus sur les propriétés neutralisantes dont paroissent jouir, par rapport aux liqueurs enivrantes, l'acide acétique et l'ammoniaque, propriétés sur lesquelles M. le docteur Pyot appelle de nouveau l'attention des médecins observateurs.

M. Ducret a lu ensuite une dissertation sur l'influence des climats et sur les moyens d'en détruire les funestes effets.

« De soi-disant philosophes, a-t-il dit, ont avili l'espèce humaine et ont calomnié son auteur, en

assurant qu'il existoit des vices innés, des penchans irrésistibles, et en attribuant nos vices et nos vertus à des causes indépendantes de notre volonté. Montesquieu n'a pas craint de mettre sur le compte des climats la différence des caractères et des passions chez les différens peuples. Cependant tel a été l'effet de ces désolantes doctrines, qu'en abaissant l'homme au niveau de la brute et de la plante, elles nous ont conduit à méconnoître la dignité de l'ame, à oublier son origine, sa destination, et, ce qu'il y a de pire, à en nier l'existence. C'est ainsi qu'on est parvenu à préconiser le vice et à décourager la vertu.

« Non, l'homme n'est point comme les animaux et les végétaux le jouet des élémens et l'effet de la combinaison de la matière. Les premiers changent d'instinct et de caractère, et les seconds perdent ou acquièrent des qualités suivant la différence des climats et des lieux. Mais celui que Dieu destina à commander à la nature est le seul des êtres créés auquel il accorda le pouvoir de rester constamment le même sous toutes les latitudes et dans les régions les plus opposées de l'univers. Pour le faire jouir de cette immense faveur, le créateur n'imposa à l'homme d'autre condition que d'être fidèle à la loi immuable fixée par son admirable providence, en l'obligeant de veiller à sa conservation et à son bonheur.

« Mais comment l'homme parviendra-t-il à changer, à neutraliser l'influence du climat, et même à en écarter tous les inconvéniens et les dangers ? Nous

répondrons sans crainte d'être démenti par les faits et par l'expérience, que c'est par le seul pouvoir de sa volonté, c'est-à-dire en réglant et en modifiant ses habitudes d'après ses besoins réels et son intérêt bien entendu.

« Nous ne contesterons point que la chaleur et le froid n'opèrent sur l'organisation animale une partie des effets qu'ils produisent sur la plupart des objets de la nature. La chaleur détend et relache, tandis que le froid resserre, crispe et tend la fibre nerveuse. La première débilite et appesantit nos organes et dispose à l'oisiveté et à la mollesse; la seconde fortifie ces mêmes organes et augmente leur activité. Voilà pour le physique.

« Quant au moral, l'homme du nord est flegmatique, sérieux et porté à la méditation ou à la tristesse. L'homme du midi a communément de la vivacité dans le caractère et de la gaîté dans l'esprit. Il est doué d'une persévérante application et d'une imagination passionnée. Si l'un est plus fort et plus robuste, l'autre est dédommagé de la privation de cet avantage par une sorte de supériorité dans les facultés intellectuelles.

« Mais il est à remarquer que si d'un côté une chaleur excessive occasionne la prostration des forces, de l'autre un froid rigoureux en diminue ou en suspend l'emploi, en rendant plus rares et plus difficiles les moyens et les occasions d'agir. Ainsi sous ce rapport les deux extrêmes produisent le même ré-

sultat, puisque moins on agit, moins on a la possibilité d'agir. C'est aussi ce que nous éprouvons dans nos régions tempérées par l'effet des chaleurs et des froids excessifs. On ne doit donc pas s'étonner si les peuples des climats les plus opposés sont naturellement portés à l'inaction et à l'oisiveté, et s'ils ont adopté des habitudes et un genre de vie qui, loin de prévenir l'engourdissement ou la foiblesse des organes, paralysent l'activité et la vigueur des habitans du nord, comme ils énervent cette imagination vive et prompte qui généralement caractérise les peuples méridionaux. Certes, il n'y a pas une grande différence entre les facultés physiques et intellectuelles de ces Lapons, de ces Esquimaux végétant dans leurs trous enfumés, et celles de ces Napolitains, de ces Espagnols vaguant dans les places publiques, ou se traînant à la porte des monastères et sous les péristiles des églises et des monumens publics. Il est impossible de ne pas convenir que la débilité mentale et physique des peuples des différentes zones cesseroit d'exister, si l'on parvenoit à leur faire adopter un système d'éducation, un genre de vie et des habitudes plus appropriés à leurs véritables besoins. C'est à ce but si important pour le bonheur des états que doivent tendre les lois et la religion, puisqu'en détruisant la funeste influence des climats, on feroit disparoître l'oisiveté et les vices qui paroissent en dépendre. Pourquoi ne parviendroit-on pas à civiliser les habitans du tropique et du pôle, puisqu'on est parvenu à procurerle même bien-

fait à la plupart des peuples qui les avoisinent? Les voyages les plus récens dans l'intérieur de l'Afrique, nous dépeignent les habitans de ces brûlantes contrées, (Voyez le voyage du major Gordon-Laing), sous des traits qui contrastent avec la physionomie des peuples vivant le long des côtes. Les premiers sont hospitaliers, actifs, laborieux ; ils cultivent habilement un sol fertile : leurs maisons sont commodes, bien bâties et tenues proprement, tandis que les seconds sont oisifs et vicieux. La raison de cette différence est que ceux-ci, au lieu de s'adonner à l'agriculture, aux arts mécaniques, et de mener une vie active, se livrent à la traite des nègres, motif suffisant pour les disposer à l'oisiveté et par conséquent à tous les vices. La plupart des colonies et des nations *Américaines*, chez lesquelles les anciens Espagnols avoient porté leur apathie et leur mollesse, éprouvent une répugnance excessive à adopter les mœurs et les usages des Français et des Anglais, et c'est ce qui retardera les progrès de leur civilisation et les empêchera encore long-temps de profiter des avantages de l'émancipation.

« Les nuances qui distinguent les différentes nations de l'Europe, se fondent et se dissipent aussitôt que leurs habitudes deviennent les mêmes. C'est ce qu'on a remarqué dans ce grand nombre de prisonniers et de déserteurs Russes, Polonais, Italiens, Espagnols, dispersés sur le sol français, et que la nécessité de pourvoir à leurs besoins a forçés de s'adonner

à l'agriculture, aux arts mécaniques et aux plus pénibles travaux. Il eut été bien difficile de désigner à quelle zone appartenoit tel ou tel individu d'après le degré de vigueur et d'activité qu'il déployoit dans son labeur. Si la France, après avoir lutté pendant plus d'un quart de siècle, contre presque toutes les nations de l'Europe, et contre de nombreuses armées d'Asiatiques et d'Africains, et après avoir admis sous ses étendarts comme alliés ou comme auxiliaires des régimens Russes, Arabes et Napolitains, si la France, dis-je, n'a pu avec connoissance de cause décerner la palme du courage et de la force physique, c'est parce que ces deux qualités ne dépendent point de l'influence directe des climats.

« Les nations du midi comme celles du nord ont paru avec le plus grand éclat sur la scène du monde. La plupart d'entr'elles se sont successivement arraché et se disputent encore le sceptre de la victoire, sans qu'on puisse prévoir en quelles mains il doit tomber, le sort des combats dépendant de causes si multipliées, et étant soumis à des vicissitudes si nombreuses. Mais si l'on nous demandoit quel climat est le plus favorable au développement et au perfectionnement des facultés physiques et intellectuelles, et quelles sont les nations qui semblent le plus particulièrement douées de cette force musculaire et de cette activité guerrière jugées indispensables pour attaquer et se defendre, et sans lesquelles il n'existe ni courage, ni héroïsme, nous nous croyons fondés, d'après la con-

noissance et l'observation des faits à répondre : que l'homme n'atteint naturellement et sans efforts au plus haut degré de la vigueur et de l'activité, que dans les contrées tempérées où les élémens moins vifs lui permettent l'emploi le plus continu et le plus régulier de ses forces physiques. La facilité qu'il a de changer d'habitudes et de moyens d'agir éveille ses idées, multiplie ses sensations. Il peut à son gré varier ses occupations, prolonger ses travaux et augmenter ses relations sociales sans que l'intempérie des saisons puisse y apporter d'insurmontables obstacles. Les scènes diverses et aussi rapides qu'agréables offertes par la nature, par le changement et la marche régulière des saisons, entretiennent chez lui le besoin des émotions et le goût du plaisir. Toutes ces causes réunies semblent alimenter cette gaité d'esprit, cette activité d'imagination, cette mobilité d'humeur et de caractère qui produisent à leur tour cette légéreté et cette inconstance, traits caractéristiques des peuples des zones tempérées. Par analogie, nous sommes disposés à croire que le caractère froid et apathique des nations septentrionales et méridionales est l'effet du genre de vie monotone et sédentaire auquel elles sont condamnées par la nature du climat.

« Mais qu'avons-nous besoin d'aller loin de nos contrées à la recherche des moyens et des motifs de nous préserver de la dangereuse influence du climat et des saisons; ne possédons-nous pas au milieu même de nos villes, foyers de luxe et de corruption, des



hommes privilégiés qui ont su, par leur éducation et leurs habitudes, échapper à la contagion générale et conserver leur énergie physique et morale, en combinant les travaux de l'esprit avec les exercices du corps, et en les proportionnant aux besoins de leur organisation? Voyez ces hommes si fortement trempés, braver les dangers de la mollesse, vous les trouverez constamment les mêmes dans toutes les époques de l'année, sous la zone torride, comme sous la zone glaciale. Quel contraste n'offrent-ils pas avec ces tristes et nombreuses victimes de la dépravation féodale et de nos éducations modernes, dont la santé, l'humeur et le caractère indiquent tous les changemens de saison et toutes les variations de l'atmosphère, véritables thermomètres ambulans qu'il faut souvent consulter pour en retirer de salutaires observations !

« Que conclure de ces observations? que pour detruire la funeste influence qu'exercent les climats sur nos organes, dans le nord et dans le midi, comme celle des saisons dans nos regions tempérées, le plus puissant moyen, c'est de nous former des habitudes et un genre de vie qui soient en rapport avec ces mêmes climats et ces mêmes saisons, c'est d'exercer partout et dans tous les temps cette activité de l'esprit et du corps, première condition de la santé et du bonheur, qualité d'autant plus précieuse qu'elle paroît transmissible à nos descendans, et qu'elle peut par conséquent contribuer à l'amélioration de la race humaine. »

PRIX PROPOSÉS

PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA,

POUR 1828, ET 1830.

La Société d'Émulation décernera, dans sa séance publique du 16 novembre 1828, un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 200 francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quelle a été, relativement au département du Jura, l'influence,

1.° De la réunion de la Franche-Comté à la France ;

2.° De la division de cette province en départemens ?

Les mémoires envoyés au concours ne pourront renfermer moins de 150 pages, et seront adressés à M. le Secrétaire perpétuel avant le 16 octobre

1828. Chaque mémoire doit porter une épigraphe qui renfermera le nom de l'auteur.

La Société d'Émulation voulant aussi encourager, autant que ses moyens pécuniaires le lui permettent, les améliorations agricoles les plus importantes, a pensé que, parmi les nombreux besoins de notre économie rurale, les plus urgens étoient la restauration des forêts, le repeuplement des clairières, surtout dans la haute montagne, le reboisement des sommets et des pentes rapides que des coupes indiscrètes et la vaine pâture condamnent à la nudité et à la stérilité la plus complète, par la continuité des éboulemens de terrains, si la main de l'homme ne vient promptement réparer ces désastres. La reproduction des arbres en masse a donc excité tout l'intérêt de la Société d'Émulation, mais elle ne veut pas négliger d'encourager aussi la multiplication des arbres isolés, surtout dans les espèces qui sont ou peuvent devenir le plus utiles à l'agriculture ou à l'industrie.

En conséquence, la Société a délibéré que pour encourager ces utiles améliorations, il seroit proposé deux primes de 150 francs chacune, ou des médailles de semblable valeur. L'une de ces primes sera accordée à la personne qui, dans le dépar-

tement du Jura, aura le plus contribué à repeupler les clairières de nos forêts, à convertir en bois des espaces incultes et rocailleux, et surtout à reboiser des pentes rapides.

Les conditions de cette prime, sont que les semis ou les plantations effectués, soient reconnus en bon état, à la fin de la 3.e année, par des commissaires de la Société, qui auront égard tant aux difficultés vaincues qu'à l'étendue des espaces reboisés. Par conséquent le prix ne sera décerné que dans la séance publique du 16 novembre 1830.

L'autre prime sera accordée, à la même époque, à la personne qui, depuis la publication du présent programme, aura le plus contribué à la multiplication des arbres isolés dans le département, en s'attachant à certaines espèces.

La Société indique, pour la montagne, le frêne et le tilleul qui croissent partout, dans le Jura.

Pour les vallons et les lieux abrités de la basse montagne, la Société propose le noyer tardif à fruit perfectionné par la greffe, tel qu'il prospère en Dauphiné. Cet arbre poussant tard, a moins à craindre des gelées tardives.

Pour le vignoble et la plaine, la Société propose le mûrier blanc, dont une expérience déjà ancienne promet la réussite, et dont la multipli-

cation peut introduire, dans notre pays, une nouvelle et précieuse industrie. (1)

La Société exige que les plantations pour lesquelles on concourra, consistent au moins en 600 sujets pour l'espèce du frêne et du tilleul dont on peut tirer les jeunes plants des forêts, et en 150 sujets au moins pour les espèces du noyer tardif et du mûrier blanc qu'on ne peut tirer que du dehors.

Ces plantations faites à demeure, et convenablement espacées, seroient reconnues en bon état à leur troisième ou au moins à leur seconde feuille.

Des médailles d'encouragement seront décernées à ceux qui, n'ayant pu obtenir les primes, auront néanmoins excité l'intérêt de la Société d'Émulation par l'importance et le bon état de leurs plantations.

(1) On trouvera chez M. Escalle aîné, libraire à Lons-le-Saunier, deux ouvrages fort utiles aux personnes qui voudront cultiver le mûrier et élever des vers à soie; l'un a pour titre *de la culture du mûrier*, par Mathieu Bonafous, Paris 1824, in-8.° avec figure, prix 1 fr. 50 c., et l'autre est intitulé *de l'éducation des vers à soie*, d'après la méthode du comte Dandolo, par Mathieu Bonafous, Paris 1827, in-8.° avec fig., prix 3 fr. 50 c.



